

Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 39 pages.

AUTORISATION AVANT DE TRAITER LE SUJET	
• Vous me devrez faire apparaître aucun sigle distinctif dans votre copie. Je vous informe que si j'insiste sur la spécificité choisie par le candidat lors de son inscription ou si je dépose une note, je ne pourrai pas être évalué.	
• Aucune réference (nom de collégiale, nom de personne...) autre que convocation ou signature ne doit être faite dans votre copie.	
• Seul l'usage d'un stylo souillé sera autorisé (bille, plume ou considérée comme un style difficile à utiliser pour écrire ou souligner).	
• Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de l'examen.	
• Les feuilles de brouillon ne servent en aucun cas à ces copies sauf permission du jury.	

à partir d'un dossier, portant sur la spécificité choisie par le candidat lors de son inscription ou si je dépose une note,

inscription

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

SESSION 2013

SPECIALITE URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES

CONCOURS INTERNE D'INGENIEUR TERRITORIAL

8 points

Dans un deuxième temps, en tant que pilote de ce futur projet, il vous est demandé d'élaborer, à l'attention des élus, un ensemble de propositions pour la reconversion d'une friche sous la forme d'une démarche pluri-annuelle de projet intégré. Maître d'ouvrage, votre collectivité est cette friche sous la forme d'une démarche pluri-annuelle de projet intégré. Cette friche est constituée d'un ancien bâtiment industriel communément connue comme membre, déjà fortement urbanisée. Cette friche est localisée sur le territoire d'une commune membre, déjà fortement urbanisée. Cette friche est constituée d'un ancien bâtiment industriel avec des aménagements connexes et de plusieurs parcelles agricoles environnantes, non exploitées à ce jour.

Tres rapidement, les élus sollicitent votre direction pour planifier la reconversion d'une friche de 20 hectares dans l'agglomération. Cet espace, propriété de la collectivité, est localisé sur le territoire du territoire de la communauté urbaine, déjà fortement urbanisée. Cette friche est constituée d'un ancien bâtiment industriel avec des aménagements connexes et de plusieurs parcelles agricoles environnantes, non exploitées à ce projet de reconversion de friches.

Dans un premier temps, votre responsable de service vous demande de rédiger à son attention, une note sur les friches urbaines et périurbaines et leur reconversion.

Vous êtes ingénieur, chargé d'étude au sein du pôle Urbanisme et Aménagement de la communauté d'agglomération d'INGENICO. Dès 2013, dans le cadre d'une démarche pluri-annuelle, les élus de la communauté d'agglomération ont voté pour agir prioritairement sur les espaces en déshérence de leur territoire. Ils souhaitent planifier un programme annuel d'actions de réhabilitation ou de reconversion sur les friches urbaines industrielles et les friches périurbaines agricoles.

12 points

Dans un premier temps, votre responsable de service vous demande de rédiger à son attention, une note sur les friches urbaines et périurbaines et leur reconversion.

Vous êtes ingénieur, chargé d'étude au sein du pôle Urbanisme et Aménagement de la communauté d'agglomération d'INGENICO. Dès 2013, dans le cadre d'une démarche pluri-annuelle, les élus de la communauté d'agglomération ont voté pour agir prioritairement sur les espaces en déshérence de leur territoire. Ils souhaitent planifier un programme annuel d'actions de réhabilitation ou de reconversion sur les friches urbaines industrielles et les friches périurbaines agricoles.

Documents joints :

Document 1 : « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? » – Claude Janin et Lauren Andres – Annales de géographie n°663 – mai 2008 – 4 pages

Document 2 : « La reconquête des friches, c'est vraiment bien » – Isabelle Corbe – Nantes Métropole – 2012 – 1 page

Document 3 : Extrait de « La réhabilitation des friches industrielles : un pas vers la ville viable ? » – France Dumesnil et Claude Ouellet – Verigo, La revue électronique en sciences de l'environnement – volume 3 – n°2 – octobre 2002 – 5 pages

Document 4 : « Reconversion d'une friche industrielle en espace naturel sensible » – Pays de Redon et Vilaine – juin-juillet 2007 – 8 pages

Document 6 : « Commission régionale du Parlement européen » – Euractiv Bruxelles – 2012 – 1 page

Document 7 : « Réhabilitation des friches non agricoles » – Région Alsace – Site internet : region-alasace.eu – 2012 – 2 pages

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 39 pages.

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC.

Document 13 : « Missions friches industrielles et pollutions historiques » – Rapport de Christian Decocq – avril 2010 – 5 pages

Document 12 : « L'agriculture périurbaine » – Ville de Bouguenais – janvier 2013 – 4 pages

Document 11 : Extrait de « Communautés urbaines de France. Friches, cœur de renouveau urbain » – Les communautés urbaines face aux friches : état des lieux et cadre pour agrir – juillet 2010 – 2 pages

Document 10 : « Friches industrielles cherchent avenir » – Charente libre – 21 janvier 2013 – 2 pages

Document 9 : « Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » – Site internet : legifrance.gouv.fr – 2 pages

Document 8 : « L'écologisation urbaine ou la renaturation de la ville » – Institut d'aménagement régional – 2006 – 2 pages

territories expérimentaux au niveau national pour la mise en place des Plans de Développement Durable. Depuis 1990, les collectivités publiques mettent l'accent sur la manière dont les agriculteurs gèrent leur appétition mais aussi à envisager un futur possible par l'utilisation des surfaces. En milieu rural, à partir des années 1990, les agriculteurs commencent à abandonner et donc sur les causes de leur déprise et leur activité. A titre d'exemple, les Balcons de Belledonne sont en 1992 l'un des terrains-chimiques dans lequel il existe une véritable transition des pratiques rurales.

2.2 Agir sur les causes et penser un avenir

Ces traitements symptomatiques montrent leurs limites. Soitir durablement les friches de leur situation de déshérence nécessite d'agir sur les processus conduisant à l'abandon et donc sur les causes de la friche.

Face à la profusion des friches industrielles, des réponses payagères comparables sont apportées telles que l'éradiication par le vert. L'objectif affiché est de faire disparaître du paysage les signes physiques constutifs du syndrome friche. Cette technique est la dépollution, un terrassement et la pose de tout raser et revêtir que maintenir les traces d'un passé dououreux. Néanmoins, les actions de toute végétation apparaît ainsi comme un moyen de mal corrélant à un état d'esprit où il vaut mieux planter, visant à supprimer l'effet répoussoir de l'espace en attendant la définition de sa vocation future. La friche démarche de pré-verdissement surtout pour les vieilles régions industrielles. Ces politiques de la tabula rasa est remise en question par la reconversion progressive du patrimoine industriel. Cette démarche de pré-verdissement prévaut surtout pour les vieilles régions industrielles. Ce verdissement s'avère toutefois pour l'acteur public et cela pour un effet modéré, d'autant que cette politique de la tabula rasa est remise en question par la reconstruction progressive du patrimoine industriel. Ces dernières années ont été marquées par une révolution dans le paysage industriel. Les friches sont apparues comme un moyen de mal corrélant à un état d'esprit où il vaut mieux tout raser et revêtir que maintenir les traces d'un passé dououreux. Néanmoins, les actions de toute végétation apparaît ainsi comme un moyen de mal corrélant à un état d'esprit où il vaut mieux planter, visant à supprimer l'effet répoussoir de l'espace en attendant la définition de sa vocation future. La friche démarche de pré-verdissement et la dépollution, un terrassement et la pose de tout raser et revêtir que maintenir les traces d'un passé dououreux. Néanmoins, les actions de toute végétation apparaît ainsi comme un moyen de mal corrélant à un état d'esprit où il vaut mieux planter, visant à supprimer l'effet répoussoir de l'espace en attendant la définition de sa vocation future.

Face à la profusion des friches industrielles, des réponses payagères comparables sont apportées telles que l'éradication par le vert. L'objectif affiché est de faire disparaître du paysage les signes physiques constutifs du syndrome friche. Cette technique est la dépollution, un terrassement et la pose de tout raser et revêtir que maintenir les traces d'un passé dououreux. Néanmoins, les actions de toute végétation apparaît ainsi comme un moyen de mal corrélant à un état d'esprit où il vaut mieux planter, visant à supprimer l'effet répoussoir de l'espace en attendant la définition de sa vocation future. La friche démarche de pré-verdissement et la dépollution, un terrassement et la pose de tout raser et revêtir que maintenir les traces d'un passé dououreux. Néanmoins, les actions de toute végétation apparaît ainsi comme un moyen de mal corrélant à un état d'esprit où il vaut mieux planter, visant à supprimer l'effet répoussoir de l'espace en attendant la définition de sa vocation future.

2.1 Eradiquer visuellement la friche en traitant le symptôme

CHANGEMENTS. LE CAS DU TERRITOIRE GRENOBLOIS
GERER LA FRICHE AUJOURD'HUI : DU TRAITEMENT DES SYMPTÔMES À L'ANTICIPATION DES

« Les friches : espaces en marge ou manœuvre pour l'aménagement des territoires ? » — Claude Janin et Laurence Andress — Annales de géographie n°663 — mai 2008

Avec un réseau d'une quinzaine d'exploitations agricoles locales sont expérimentés, grâce à l'appui d'un diagnostic territorial, des modes de gestion globale, intégrant non seulement les fonctions de production économiques (par exemple élevage de bovins ou d'ovins), mais aussi d'autres fonctions répondant aux enjeux locaux. Les agriculteurs concernés ont ainsi mis en place des projets de gestion de l'espace par leurs systèmes de production favorisant l'entretien des prairies en voie d'abandon par des pratiques de fauchage ou de pâturage. Si en sont suivis, sur un plan plus large, les Contrats territoriaux d'Exploitation mis en place de 1999 à 2002, instaurés par l'Etat, ils ont visé à inciter les exploitants agricoles à passer un contrat avec la collectivité publique. Celui-ci portait sur un projet de préservation du paysage et une meilleure gestion de l'espace. A titre d'illustration, l'aide à la conversion en développement ayant non seulement un volet économique, mais aussi un volet environnemental comme la culture biologique, les incitations à la gestion extensive de prairies naturelles ou encore l'abandon de cultures fourragères intensives comme celle du maïs, font partie de la panoplie des mesures d'accompagnement pour inciter les agriculteurs à se redéployer sur leurs surfaces les moins productives. Plus globalement, l'Europe orientale, de manière incitative, la Politique Agricole Commune (PAC) vers l'extensification des systèmes d'exploitation agricole. Ainsi, les nouvelles règles de la PAC fixent des quotas de prairies dans l'assouplissement et un plafonnement nombrique plus contraint des chargements en animaux pour pouvoir bénéficier des aides. Elles conduisent nombre de exploitations, certaines étant situées en plaine avec des systèmes de production intenses, à réintègrer dans leur assouplissement des prairies naturelles pour pouvoir bénéficier des aides. Ces pratiques dans l'assouplissement et le plafonnement nombrique plus contraint des chargements en animaux rapport aux mutations en cours. Face à la dégradation du tissu industriel traditionnel et urbain, les stratégies d'achat du foncier disponible, espérant ainsi pouvoir proposer, à des activités économiques et d'opérations industrielles). À cet intermède choc aux nouveaux locaux en recherche un rôle de promotion afin de transformer ces anciennes usines en centre d'activité (Cemoi devient le Centre d'Entreprises, de transformer à acquérir l'ancienne chocolaterie, la Ville de Grenoble a fait agir son droit de préemption afin de mettre en priorité des entreprises du quartier Berriat. Elle cherche aussi à y implanter des activités économiques car la municipalité décide aussi de marier la destination des locaux en recherche à accueillir d'activités traditionnelles touches par la crise. S'ajoute à cela un ensemble d'actions plus transversales qui structure un certain nombre de mesures d'accompagnement économique, visant à permettre des secteurs puissent les bâtiments ne correspondant pas aux besoins nouveaux du marché. A d'autres échelles puissent également se révéler, dans nombre de cas, inefficace Cette stratégie inhérente à l'urbanisme défensif se révèle,

Chercher à permettre l'activité similaire sur les friches en voie d'abandon et tenir de maintenir par là offre d'emplois liée, se retrouve également dans le cas des détails industriels. Dans les années 1970-1980, face au choc de la crise et de l'apparition des friches, naît un urbanisme défensif (Challenge, 1999). Les actions chaotiques qui en découlent résultent d'un cruel manque de recul et d'expérience par rapport aux mutations en cours. Face à la dégradation du tissu industriel traditionnel et urbain, les responsables locaux sont complètement incapables par les questions de maintien de l'emploi et la perspectif de créations d'entreprises et donc de relancer l'économie. Les municipalités optent pour une stratégie de développement ou à la vente, de manière intégrale ou en lots divisibles. C'est le cas, par exemple, à Grenoble, sous la municipalité d'H. Dubedout, au début des années 1980, de la reconversion, dans le quartier Berriat, de la chocolaterie Cemoi ou de la serre rurale jay en localisation d'activité. Alors qu'un promoteur batiment, à la location ou à la vente, de manière intégrale ou en lots divisibles. C'est le cas, par exemple, à Grenoble, sous la municipalité d'H. Dubedout, au début des années 1980, de la reconversion, dans le quartier Berriat, de la chocolaterie Cemoi ou de la serre rurale jay en localisation d'activité. Alors qu'un promoteur cherchait à acquérir l'ancienne chocolaterie, la Ville de Grenoble a fait agir son droit de préemption afin de transformer ces anciennes usines en centre d'activité (Cemoi devient le Centre d'Entreprises, de transformer à acquérir l'ancienne chocolaterie, la Ville de Grenoble a fait agir son droit de préemption afin de mettre en priorité des entreprises du quartier Berriat. Elle cherche aussi à y implanter des activités économiques car la municipalité décide aussi de marier la destination des locaux en recherche à accueillir d'activités traditionnelles touches par la crise. S'ajoute à cela un ensemble d'actions plus transversales qui structure un certain nombre de mesures d'accompagnement économique, visant à permettre des secteurs puissent les bâtiments ne correspondent pas aux besoins nouveaux du marché. A d'autres échelles puissent également se révéler, dans nombre de cas, inefficace Cette stratégie inhérente à l'urbanisme défensif se révèle,

nouveaux. Cet aménagement du cadre de vie et des zones minières) afin de faciliter la renovation (Groupe immobilier pour la reconstruction des zones minières) afin de faciliter la renovation, la rehabilitation, l'aménagement du cadre de vie et la renovation de la voirie et des réseaux des cités minières. A partir des années 1980, une politique nationale de relance industrielle est menée. L'objectif souhaité est de compenser les emplois perdus par l'implantation subventionnée d'unités productives nouvelles dans les bassins d'emplois touchés par la désindustrialisation. Ces programmes globaux de développement économique visent à se substituer aux effets cumulatifs du déclin industriel, en relevant les bases d'une revitalisation d'ensemble des structures économiques d'une zone ou d'une région (Wachter, 1991). Dans cette visée, en 1984, le gouvernement met en place une politique de « places de conversion » visant à reconstruire les bases d'un développement régional et local équilibré en modernisant les secteurs de la sidérurgie, du charbon et de la construction navale pour en faire des activités conventionnelles.

Or, cet urbanisme défensif révèle très rapidement ses limites. Inefficace, centre sur des objectifs économiques, il n'apporte pas une réponse transversale à la problématique du traitement de la friche et à ses effets corrélatifs. D'où la promotion d'actions de recouvrement urbain. A cet urbanisme de la friche et de l'enjeu régionalisation urbaine et donc de projet urbain. A cet urbanisme de la friche dans un espace de ses effets corrélatifs, qui se reconstruit sur elle-même, s'inscrivent alors dans les objectifs celui d'une ville économique en espace, qui se reconstruit de la reconquête s'adjoint et se superpose à une ville économique en espace. Alors que les formes d'action urbaines précedentes résultait de la traitemen du territoire plus durable. Alors que les formes d'action urbaines précedentes résultait de la friche dans des principes d'action plus généraux (els que ceux du renouvellement urbain, de la ville compacte, de la lutte contre l'étalement urbain). Le délaissé devient un objet d'intervention urbaine, un instrument de gestion, en la matière, c'est très tot orientée vers ces formes d'actions publiques. Grenoble, en la matière, la commune se positionne dans une constante recherche de terrains centraux et périurbains. De fait, l'attention porte sur les terrains disponibles mais aussi la procédure d'échanges compensés négociée avec l'armée dès 1967, lui permettant d'acquérir 48 hectares de terrains centraux et périurbains. De fait, l'attention porte sur les terrains disponibles mais aussi la recherche de terrains évolutifs disponibles, et, ce, dès la fin des années 1960, comme le prouve la première à formuler cette approche sur la mutualité. S'inscrivant directement dans le volet foncier du renouvellement urbain, la mutualité urbaine rejoint la volonté de mieux gérer la croissance urbaine. Elle va au-delà de la simple mise en exergue de l'imperatif de requalification des rues à construire une démarche planifiée de gestion du foncier, il s'agit de formaliser une action foncière publique, incitative et nombre d'espaces hors marché, il s'agit de favoriser une collectivité locale, face à l'économie de l'espace (Ministère de l'équipement, 1999). Pour les collectivités locales, faire évoluer et différencier les mutations d'usage et d'usage et à anticiper les processus de mutation : être capable de prévoir et d'identifier les privilégiés, prévenir la dégradation de certains sites, ... Cette approche est en l'occurrence mise en place à Paris par l'Agence d'Urbanisme de Grenoble qui publie un atlas des sites mutables devant être régulièrement mis à jour. Ce répertoire fonctionnel prend place dans les communes rurales. Ainsi Developpement de Balcons de Belledonne, des communes expérimentent avec IADABEL (Association pour le développement rural) une approche globale du paysage et du territoire. Il espaces en mutation sont alors inscrits dans une approche globale du paysage et du territoire. Il espaces en mutation sont alors inscrits dans l'ensemble des terrains de la métropole de Grenoble. L'objectif est essentiellement paysager : en préservant pour l'agriculture les surfaces mécanisables, il s'agit de préserver l'équilibre socio-économique et donc de favoriser la durabilité des systèmes urbains en friches et à leur retrouver une fonction.

Mais d'autres démarches vont aujourd'hui plus loin dans l'anticipation, en cherchant à gommer des processus d'évolution de l'utilisation de l'espace tout temps de latence ou d'abandon. Le revenir des autres démarches vont au contraire dans l'anticipation, en cherchant à gommer des processus d'évolution de l'utilisation de l'espace tout temps de latence ou d'abandon. Mais d'autres démarches vont au contraire dans l'anticipation, en cherchant à gommer des processus d'évolution de l'utilisation de l'espace tout temps de latence ou d'abandon. Les espaces en friches sont alors inscrits dans l'ensemble des terrains de la métropole de Grenoble. L'objectif est essentiellement paysager : en préservant pour l'agriculture les surfaces mécanisables, il s'agit de préserver l'équilibre socio-économique et donc de favoriser la durabilité des systèmes urbains en friches et à leur retrouver une fonction.

2.3 Travailier et anticiper sur les fonctions de l'espace

Dans le prolongement de ces actions sur les causes et le revenir des friches, la logique des acteurs engagés dans une matrice de l'aménagement de l'espace les conduit, dans de nombreux cas, à chercher à réduire le temps de la friche, notamment par une meilleure anticipation de la mutualité spatiale. Celle-ci appelle alors à une gestion optimale du changement de fonction des espaces concrètes et de leur passage d'un mode d'activité à un autre. Concrètement, le recensement des espaces en mutation ou mutables, friches existantes ou futures, est aujourd'hui inscrit dans les politiques foncières. Dans un premier temps, à la fin des années 1990, l'Etatissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais a été le premier à formuler cette approche sur la mutualité. S'inscrivant directement dans le volet foncier du renouvellement urbain, la mutualité urbaine rejoint la volonté de mieux gérer la croissance urbaine. Elle va au-delà de la simple mise en exergue de l'imperatif de requalification des rues à construire une à construire une démarche planifiée de gestion du foncier, il s'agit de formaliser une action foncière publique, incitative et nombre d'espaces hors marché, il s'agit de favoriser une collectivité locale, face à l'économie de l'espace (Ministère de l'équipement, 1999). Pour les collectivités locales, faire évoluer et différencier les mutations d'usage et d'usage et à anticiper les processus de mutation : être capable de prévoir et d'identifier les privilégiés, prévenir la dégradation de certains sites, ... Cette approche est en l'occurrence mise en place à Paris par l'Agence d'Urbanisme de Grenoble qui publie un atlas des sites mutables devant être régulièrement mis à jour. Ce répertoire fonctionnel prend place dans les communes rurales. Ainsi Developpement de Balcons de Belledonne, des communes expérimentent avec IADABEL (Association pour le développement rural) une approche globale du paysage et du territoire. Il espaces en mutation sont alors inscrits dans l'ensemble des terrains de la métropole de Grenoble. L'objectif est essentiellement paysager : en préservant pour l'agriculture les surfaces mécanisables, il s'agit de préserver l'équilibre socio-économique et donc de favoriser la durabilité des systèmes urbains en friches et à leur retrouver une fonction.

gestionnaire qui évalue tout délaissement ou toute dépréciation des biens qu'il a en charge. Les friches urbaines, par exemple, sont caractérisées par un temps de veille, permisif, entre la cessation d'activité et l'insertion dans une dynamique de projet planifié, qui peut constituer un levier en vue d'une réutilisation fonctionnelle future (Andres, 2006a, 2008 ; Andres, Ambrosino, 2008). Ces temps de veille à une fonction éminemment sociale. Dans le cas de la redéqualification de l'usine du GIAIT à Saint-Etienne, n'est-ce pas, ces friches industrielles et minières, de prendre conscience de la fin d'une ère révolue qu'ils acceptent aujourd'hui d'autres évolutions ? Par ailleurs, n'est-il pas utile pour notre société d'avoir certains lieux une petite économie informative et précaire ou des activités artistiques et culturelles. En la matière, les propriétés à une permisivité sociale et culturelle ? Les friches permettent en effet d'abriter, temporairement, l'ancienne huirière des Abeilles, les anciens abattoirs à Marseille, ou encore le Brise Glace ou le 102 à Grenoble qui furent l'objet de réinvestissements permanents par des acteurs culturels. De manière plus ampliée du phénomène social qu'elles révèlent constituent ainsi des facteurs d'analyse clés. Quelle que soit sa nature, la friche peut être remarquée, qu'elle soit anecdote mais en rupture spatiale avec l'environnant, ou qu'elle soit étendue, relativité de mutations sociales auxquelles elles sont liées. Visibilité, localisation par rapport aux autres espaces, étendue et selon leur localisation et leur visibilité et, par-dessus toutes, selon leur rapport au paysage et aux dynamiques sociales auxquelles elles sont soumises. Selon leur nature de l'activité qui les génère mais

En conclusion, les friches ne se distinguent pas selon la nature de l'activité qui les génère mais nous avons évocé celles liées aux représentations ou à la financiarisation des systèmes de valeurs. Mais alors que, par exemple, peu d'attentions a pu être apportée aux pertes de savoir-faire et de savoir-être dans mutations industrielles ou agrocolés, emergent aujourd'hui des constructions de discours sur leur prise en compte. Les modes de gestion pastorale des versants montagnards, les connaissances des ciseleurs d'armes ou des métallurgistes stéphanois, les modes de vie ouvrières, délaissées avec l'abandon de leurs activités ont pu être des ressources pour le territoire.

D'où l'intérêt de considérer la friche au sein de sa trajectoire d'évolution et d'accorder de l'importance à son temps d'entre-deux, voire de veille. Ce temps d'attente, de maturation, véritable temps de réflexion dans certains cas, constitue bien souvent un temps nécessaire pour accéder les changements fonctionnels mais aussi pour valoriser les territoires délaissés en donnant une marge de manœuvre aux acteurs en charge de la décision et en favorisant l'expression d'acteurs transitoires. Il permet de concilier les systèmes de valeurs qui peuvent la friche, mais il peut être encore utile de la laisser s'exprimer dans le paysage. Cette phase d'attente donne la possibilité aux habitants et aux acteurs de percevoir et, autant nécessaire de chercher à éviter la friche, mais il peut être nécessaire de la laisser dans le temps de veille. Ainsi, non seulement il peut ne pas être nécessaire de valuers qui peuvent, sinon, se retrancher. Ainsi, non seulement il peut ne pas être nécessaire de valuers qui peuvent, sinon, se retrancher.

Il existe donc deux types de friches : celles qui sont des déchets ou des déchets culturels et celles qui sont des déchets sociaux ou des déchets culturels. Ces deux types de friches sont très différents. La première est celle qui est le résultat de l'abandon de la friche humaine et dynamique locale — qui est le critère le plus déterminant dans la manière dont la société locale prend en charge, ou ne prend pas en charge la friche. La deuxième est celle qui est le résultat de l'abandon de la friche — combinant configuration du lieu, densité différente. Plus que son origine, c'est donc la friche — combinaison pasteurale des versants montagnards, les sociétés d'exploitantes. Seules les maires dont les friches pourront être preses en charge seront spatielle avec une ambivalence locale, un tissu environnant, ou qu'elle soit étendue, relativité de mutations sociales auxquelles elles sont liées. Visibilité, localisation par rapport aux autres espaces, étendue et selon leur localisation et leur visibilité et, par-dessus toutes, selon leur rapport au paysage et aux dynamiques humaines et dynamiques locales — qui est le critère le plus déterminant dans la manière dont la société locale prend en charge la friche.

« La reconquête des friches, c'est l'achèvement bien » – Isabelle Corbe – Nantes Métropole – 2012

Document 2

Reconquête Autre aspect original de ce projet agricole : sans le soutien des collectivités locales, cette reprise naurait sans doute pu se concrétiser. Sur les 160 hectares de leur ferme des Neufs Journaux, 9 hectares ont en effet été revendus à d'autres agriculteurs. Grâce au financement de Nantes Métropole via la création d'une AFA (association foncière agricole), les 40 vaches immondes et nantaises de la Ferme des Neufs Journaux, 9 vaches à viande, ont assuré la réception de 20 autres hectares de marais en patte d'âne. La mairie de Bouguenais a aidé à la construction de 20 autres dépendances pour travailler. « C'était la plus importante exploitation laitière de la commune qui avait été déclarée Benoît Rolland. Nous souhaitions aussi organiser des portes ouvertes en direction des écoliers et du grand public. » Et puis, d'ores et déjà, ils envisagent de trouver un troisième associé. « Si notre démarche peut inciter un entrepreneur à se convertir au métier d'agriculteur, c'est bien ! ». Détail de l'histoire : aucun de deux associés ne vit à Bouguenais sur l'exploitation. Apparuant salariée à la Chambre d'agriculture de l'Atlantique, Benoît Rolland vit à Nantes avec femme et enfants alors que la famille d'Olivier Renaudin, son associé, réside à La Chapelle-sur-Erdre.

Vente directe Des projets pour la Ferme des Neufs Journaux, les deux jeunes agriculteurs en ont quelques-uns, notamment la vente directe et la vente en partenariat avec les agriculteurs avoisinants. Même si la Chambre d'agriculture – 44 ont en partenariat avec les différentes communes métropolitaines, soit 3700 hectares et la Chambre d'agriculture qui gère la campagne et maintient une agriculture de proximité, Nantes Métropole offre une véritable Nantes défend les territoires agricoles avec ses partenaires. Sur les 52 000 hectares que compte l'agglomération, 60 % sont dévolus aux espaces agricoles et naturels. Métropole veille à la conservation des paysages et le lien entre producteurs et consommateurs (soutien à la vente directe).

Les collectivités au service de l'agriculture

« La municipalité va prochainement financer un deuxième bâtiment qu'elle va nous louer. » Benoît Rolland. La municipalité va prochainement financer un deuxième bâtiment qu'elle va nous louer. » Michèle Gressus, maire de Bouguenais et vice-présidente de Nantes Métropole. Il fallait reconstruire un siège d'exploitation aux normes européennes. « C'est assez rare qu'une commune finance un bâtiment agricole, pour résultat adapté pour travailler. La mairie de Bouguenais a elle apporté son aide à la construction de locaux immondes et nantaises de la Ferme des Neufs Journaux, vaches à viande, ont assuré la réception de 20 autres dépendances pour travailler. « C'était la plus importante exploitation laitière de la commune qui avait été déclarée Benoît Rolland. Nous souhaitions aussi organiser des portes ouvertes en direction des écoliers et du grand public. » Et puis, d'ores et déjà, ils envisagent de trouver un troisième associé. « Si notre démarche peut inciter un entrepreneur à se convertir au métier d'agriculteur, c'est bien ! ». Détail de l'histoire : aucun de deux associés ne vit à Bouguenais sur l'exploitation. Apparuant salariée à la Chambre d'agriculture de l'Atlantique, Benoît Rolland vit à Nantes avec femme et enfants alors que la famille d'Olivier Renaudin, son associé, réside à La Chapelle-sur-Erdre.

Reconquête Autre aspect original de ce projet agricole : sans le soutien des collectivités locales, cette reprise naurait sans doute été arrêtée. « Quand c'est l'heure de la traite, rien ne vous arrête. » Benoît Rolland. On peut tout à fait être un paysan à Nantes. C'est un métier comme un autre, sauf qu'il faut travailler le week-end. » Pourquoi décider, à 36 ans, de reprendre une ferme en friches ? « Je voulais valoriser le métier de paysan, explique Renaudin tout en évoquant l'abandon, étaillé à l'abandon. Alors le plus étonnant est sans doute là : il y a trois ans, cette ferme en pleine activité aujourd'hui, était à l'abandon. Mais il faut évidemment faire établissement stable sur la commune de Bouguenais. Depuis que Benoît Rolland et Olivier Renaudin ont repris cette exploitation, à l'abandon en 2008, les deux jeunes agriculteurs ont bénéficié du soutien financier de la mairie bouguenaise et de Nantes Métropole pour mener à bien leur projet de GAEC bio produisant du lait et de la viande. En tout, 40 vaches allaitantes donnent de jolis veaux tardifs qu'une chiquenaudière de vaches produisent du bon lait.

Reconquête L'environnement flétrissait depuis longtemps. Des bâtiments flamboyants nus, des prairies en herbes, des bêtes à l'étable (belles limousines, séduisantes nantaises Prim-Holstein) au naséau fumant ; la Ferme des Neufs Journaux est un bel établissement agricole situé sur la commune de Bouguenais. Depuis que Benoît Rolland et Olivier Renaudin ont repris cette exploitation, à l'abandon en 2008, les deux jeunes agriculteurs ont bénéficié du soutien financier de la mairie bouguenaise et de Nantes Métropole pour mener à bien leur projet de GAEC bio produisant du lait et de la viande. En tout, 40 vaches allaitantes donnent de jolis veaux tardifs qu'une chiquenaudière de vaches produisent du bon lait.

La ville a tendance à grignoter la campagne. Pour éviter que l'urbanisation dévore le monde rural, Nantes Métropole soutient l'agriculture périurbaine. L'une des actions phares consiste à faciliter la reconquête des friches agricoles. Un exemple avec la Ferme des Neufs Journaux à Bouguenais, un voyage entre Limousines et vaches nantaises. Un exemple avec la Ferme des Neufs Journaux à Bouguenais, un voyage entre

La majorité des reconverusions sont souvent liées à la relance de l'activité industrielle, où les projets s'adaptent à de nouvelles industries dans le secteur de l'immobilier. Les projets de reconverusion se font au profit de projets résidentiels, de loisirs et récreo-touristiques. Le remplacement mixte sociale des quartiers touche. Selon Sénecal et Saint-Laurént (1999), les friches possèdent une très grande forme urbaine. « Elles peuvent ressembler des espaces sociaux ou fonctionnels différenciés. Plus encore, l'appropriation des friches des zones urbaines entre des espaces sociaux ou fonctionnels différenciés. Plus encore, l'appropriation des friches urbaines. » Elles peuvent ressembler des quartiers coupés en deux, récrée des îlots ou, au contraire constituer immeuble sociale lorsqu'elles s'insèrent à l'intérieur d'un système d'espaces libres qui agissent pour structurer la forme urbaine.

Il est important de mentionner que les friches ne sont pas uniques du bon œil mais qu'elles peuvent être vues comme une dépréciation du paysage, une perte sur les plans esthétique, économique et écologique. Cette perception apparaît souvent lorsque la planification urbaine est changante et qu'elle laisse des vides ou même de larges cicatrices dans le tissu urbain (Sénecal et Saint-Laurént, 1999). L'intérêt des acteurs les amène à envisager diverses stratégies de réhabilitation et donc, une multitude de catégories d'utilisation des friches.

Par exemple, les intérêts des groupes communautaires rejoignent la reconversion des économies locales. La relance industrielle ou la réorientatior vers le récreo-tourisme. L'administration municipale y voit plutôt un objectif de mise en valeur de ses terrains et une augmentation de sa rente foncière, alors que les écologistes souhaitent rebâtir les potentiels écologiques et renaturiser les sites. Quant aux promoteurs, c'est le recyclage à des fins résidentielles qui les interesse, puisqu'il représente une avenue financièrement rentable.

Selon Sénecal et Saint-Laurént (1999), les acteurs impliqués possèdent tous des intérêts, qui sont parfois divergents. La décontamination des friches industrielles ne se fait pas pour le plaisir de décontaminer. En effet, des enjeux spécifiques. La reconversion des friches industrielles semble souvent venir d'une volonté locale et entrepreneuriale, par la même, à quel prix et qui doit en limiter la propriété? L'intégration des friches industrielles dans la planification de terrains, à plus d'acteurs soit mêmes, chacun avec ses objectifs

Intérêts des acteurs impliqués

Il peut être intéressant de noter que les États-Unis ont adopté un principe très différent, celui du « propriétaire ». Ce principe peut paraître injuste, mais il permet d'avoir un meilleur effet. Bien sûr, le propriétaire doit évaluer les règles réglementaires pour obtenir le retour sur ses investissements. De plus, devant les difficultés rencontrées, on a pu relativement facilement faire évoluer le principe « propriétaire ». Il est certes nécessaire dans une position de responsabilité pour assurer le respect de ces règles. Ces dernières peuvent garantir que les entreprises respectent les normes environnementales et les obligations fiscales. Mais il est également nécessaire de maintenir un équilibre entre les intérêts locaux et ceux du propriétaire.

Plusieurs principes ont été testés par différents pays afin de désigner le responsable des coûts de décontamination. Le Canada, ainsi que la majorité des pays européens, « se focalise sur le principe pollueur-pays », ce qui signifie que la responsabilité financière revient au pays qui a causé le problème. Mais il existe aussi d'autres approches, telles que la responsabilité collective, où plusieurs pays contribuent à la réparation du dommage causé.

Responsabilité financière face aux coûts de décontamination

Extrait de France Dumesnil et Claude Ouellet, « La réhabilitation des friches industrielles : un pas vers la ville viable? », Veritgo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 3 Numéro 2 | octobre 2002, mis en ligne le 01 octobre 2002, Consulté le 19 juillet 2012. URL : <http://veritgo.revues.org/3812> ; DOI : 10.4000/veritgo.3812

La réhabilitation des friches industrielles : un pas vers la ville viable?

Extrait de « La réhabilitation des friches industrielles : un pas vers la ville viable? » — France Dumesnil et Claude Ouellet — Veritgo, La revue électronique en sciences de l'environnement — volume 3 — n°2 — octobre 2002
Document 3

Les entreprises et les organisations vers l'atténuation de la durabilité. Pour ce faire, elle a constitué un cadre de référence des communautés, les pays développés. L'objectif recherché par cette organisation internationale est de guider les communautés, les entreprises adhérentes aux principes du mouvement Natural Step, né en Suède en 1989, mais rapidement étendu à tous diminue, les besoins humains augmentent.

The Natural Step

Aussi, l'entrepreneur principal du projet, JM, est un des premiers entrepreneurs à avoir adopté sa propre politique environnementale, ce qui contribue au succès du projet. En effet, depuis le début des années 1990, JM s'efforce de construire des projets où l'environnement est intégré, protège et mis en valeur, puisque la qualité de l'environnement qu'il offre aux consommateurs est à ses yeux un critère de compétitivité majeur. JM est conscient de l'impact qu'ont certains matériaux sur la santé des humains et essaie de n'utiliser que des matériaux sécuritaires, provenant de forêtlessers dont les bonnes pratiques environnemental sont reconnues. Dans le cadre du projet Hammarby Sjöstad, JM a rédigé un programme environnemental dont les employés doivent s'efforcer de respecter les objectifs lorsqu'ils doivent prendre une décision concernant le projet.

Le projet Hammarby Sjöstad vise rien de moins que de dévenir un exemple de durabilité à l'échelle mondiale. Pour ce faire, le design des bâtiments a été conçu de manière à privilégier l'efficacité énergétique et le projet possède son propre système de traitement des eaux usées et de recyclage. De plus, la conception du projet est telle que les besoins des résidents d'utilisent leur voiture sont minimisés et l'accès à un transport en commun est maximisé. La nature est mise en valeur dans le projet : conservation d'un boisé de chênes anciens, accès public aux rives, espaces verts présents en grande quantité sur le site.

Toutefois, elle ne souhaite pas de la construction et a octroyé des contrats à quelques entrepreneurs à cet effet. Les activités portuaires ont longtemps pollué les terrains sur lesquels se trouve le projet, et puisque la municipalité ne pouvait identifier les verrières polluées du sol, elle a défrayé tous les coûts de la décontamination du site. L'étendue d'eau en bordure du projet (Södermalm) a aussi fait l'objet d'un nettoyage et d'une mise en valeur à l'intérieur du projet.

Le projet Hammarby Sjöstad s'implante sur une friche industriale-portuaire, au sud-est du centre-ville de Stockholm, capitale de la Suède. Le secteur a été identifié comme secteur stratégique de développement du plan d'urbanisme de Stockholm de 1991 (Ducas, 2000) et sisact à l'intérieur de la stratégie de la ville de se développer sur elle-même, plutôt que de s'étendre sur les terres agricoles qui entourent la ville. Le projet vise la création d'un quartier mixte, où cohabitent des activités résidentielles et commerciales ainsi que des équipements collectifs (parcs, plis, sites cyclables, école primaire, etc.). Dès 2015, on entend attirer sur le site 20 000 résidents et 10 000 travailleurs en constructions 8000 logements.

Le projet Hammarby Sjöstad : un eco-quartier durable à Stockholm

Natural Step propose à l'organisation d'établir elle-même son propre plan d'action pour agir de manière durable. En premier lieu, la sensibilisation générale des gestionnaires et des employés de l'entreprise à la dégradation de l'environnement permet à tous de se doter d'un objectif commun, nécessaire à la réussite de l'application des 4.

4. L'utilisation des ressources doit être efficace et correcte comparativement aux besoins humains. de façon systématique.

3. Les conditions physiques de production et de diversité de l'écosphère ne doivent pas être détériorées l'écosphère.

2. Les substances produites par notre société ne doivent pas s'accumuler de façon systématique dans l'écosphère.

1. Les substances extraites de la lithosphère ne doivent pas s'accumuler de façon systématique dans l'écosphère.

Selon le cadre de référence The Natural Step, l'environnement est un système dont 4 conditions sont essentielles :

- Les connaissances acquises, les expériences vécues et les nouvelles idées doivent être partagées avec le reste du monde, pour contribuer à l'attente du développement durable dans les autres communautés du monde
- Des solutions proposées doivent passer au travers de séries intéressantes pour le public et la communauté scientifique des coûts si forte qu'elles ne servent plus à une augmentation des dépenses par exemple)
- Des solutions innovantes et durables doivent être développées en ce qui concerne la consommation d'énergie et de ressources naturelles, la fermeture des éco-cycles naturels (recyclage et réutilisation des citoyens doit être pris en considération.
- Toutes les solutions doivent répondre aux besoins de la communauté et refléter la responsabilité écologique de l'entreprise. L'option des citoyens doit être transport durable aux minimums.
- Les besoins de restauration doivent être minimaux.
- Le lac sera restauré.
- Tous les sols devraient être décontaminés à un niveau qui n'est pas dangereux pour l'être humain.
- Matériaux de construction doivent être renouvelables ou recyclables et devraient contenir aussi peu de substances néfastes pour l'environnement et la santé que possible.
- Aux usages doivent être utilisées pour en extraire l'énergie et ses nutriments retournés au sol.
- Utilisation d'eau potable réduite.
- Énergie et maximisation de son utilisation.
- Minimisation de la consommation de ressources naturelles.
- Le cycle naturel devrait être fermé d'une manière aussi locale que possible.

Le programme environnemental développé par J.M pour le projet Hammarby Sjöstad comprend des critères environnementaux qui doivent être appliqués lors de toute prise de décision. Les critères sont les suivants :

Programme environnemental développé par J.M pour Hammarby Sjöstad :

Une communauté viable réduit sa consommation de ressources et sa production de déchets et la consommation de ressources. Ces dernières dépendent des sols et des eaux souterraines. Le projet Hammaby Sjöstad a comme objectif de réduire la production de déchets et la consommation de ressources. Cette étude de cas permet l'intégrité écologique parce qu'elle a un programme de limitation des impacts résultant des activités humaines sur les éléments naturels parce qu'il comprend et agit à l'intérieur des limites des ressources.

La sécurité économique fait référence à l'indépendance financière d'une collectivité, par la diversité de sa base économique. Elle nécessite la mise en valeur des potentialités et des avantages d'un lieu et une habilité de la communauté à s'adapter au changement. La réhabilitation des friches industrielles peut contribuer à donner à une collectivité une sécurité économique lorsque celle-ci est nouvelle entreprise, qui gagne dans des créneaux économiques variés, qui emploie tout le monde. À Stockholm, de nouvelles activités de bureau s'implanteront sur le site populaire. C'est le cas du projet suédois. À Stockholm, de nouvelles activités de bureau s'implanteront sur le site populaire, environnemental et social et seront présentes sommairement en relation avec les deux études de cas économiques et leur responsabilité. Ces critères font référence aux 3 pôles du développement durable: la prise de décision et leur intégrité écologique, la qualité de vie et l'augmentation du participation du public à la prise de décision écologique, la sécurité sociale. Selon elle, 4 critères permettent de déterminer si une communauté est viable: la sécurité économique, l'intégrité écologique, la qualité de vie et l'augmentation du participation du public à la prise de décision écologique, la sécurité sociale. Selon elle, 4 critères permettent de déterminer si une communauté est viable: la sécurité sociale et économiq

uelle: la sécurité sociale et économique et socialement juste. Selon elle, 4 critères permettent de déterminer si une communauté est viable: la sécurité sociale et économiq

L'intégrité écologique: une communauté viable vit en harmonie avec les systèmes naturels en reduisant et en convertissant les déchets en produits sécuritaires et bénéfiques pour la santé et l'environnement et en utilisant l'habileté naturelle des ressources environnementales de répondre aux besoins humains sans diminuer leur habilité de fonctionner dans le long terme.

Il est établit que la réhabilitation des friches industrielles est une action qui a des conséquences positives pour une ville, à tout le moins du point de vue économique, mais parfois aussi au point de vue environnemental et social. De la, toute la décontamination qui entoure généralement les projets, contribue-t-elle à faire de la ville qui encadre le projet développement durable à l'échelle de la ville. Comment la revitalisation des espaces industriels laisse et l'attente du développement durable sur l'existance d'un lien entre la réhabilitation des friches industrielles et l'attente du développement durable à l'échelle de la ville. La construction finale du projet permettra de mesurer l'attente relative des objets de développement durable, du moins sur papier. On peut déjà parler du projet comme d'une réussite en matière de développement durable à l'échelle de la ville lors de sa planification.

Un pas vers la ville viable?

Le projet est en construction depuis 1997, et, déjà, il attire l'attention de plusieurs acteurs ouvrant dans le domaine de l'environnement et du développement urbain. On peut déjà parler du projet comme d'une réussite en matière de durabilité, du moins sur papier. La construction finale du projet permettra de mesurer l'attente relative des objets de développement durable à l'échelle de la ville lors de sa planification.

Finalement, une étroite collaboration avec les communautés permet à l'entreprise de bien répondre à leurs besoins. Finalement, une étroite collaboration avec les communautés permet à l'entreprise de bien répondre à leurs besoins. L'entreprise est en concurrence avec les bâtiments permis de réduire leur consommation d'énergie tout au long de leur cycle de vie. JM identifie les matériaux utilisés dans la construction de ses bâtiments de manière à ce que les consommateurs connaissent tous les matériaux et toutes les substances qui ont été utilisées pour la construction le bâtiment dans lequel ils habitent. Les matériaux utilisés à Hammaby Sjöstad sont sécuritaires pour la santé humaine et le choix des fournisseurs est établi selon une grille d'évaluation environnementale des entreprises. L'entreprise utilise également ses déchets d'une façon plus efficente. Les critères de design écono-énergieiques qui ont été utilisées pour la construction le bâtiment dans lequel ils habitent. Les matériaux utilisés dans la conception des bâtiments permettent de réduire leur consommation d'énergie tout au long de leur cycle de vie. JM identifie les matériaux utilisés dans la construction de ses bâtiments de manière à ce que les consommateurs connaissent tous les matériaux et toutes les substances qui ont été utilisées pour la construction le bâtiment dans lequel ils habitent. Les matériaux utilisés à Hammaby Sjöstad sont sécuritaires pour la santé humaine et le choix des fournisseurs est établi selon une grille d'évaluation environnementale des entreprises. Finalement, une étroite collaboration avec les communautés permet à l'entreprise de bien répondre à leurs besoins.

Principes de Natural Step. Par la suite, on fait le portrait des activités de l'entreprise et de ses impacts sur l'environnement. Les dernières années depuis l'environnement dans ses projets. JM a réduit de 80% le volume des déchets qu'elle enfournit depuis l'environnement et de préserver l'environnement dans ses projets. JM applique depuis des années déjà les principes de Natural Step qui lui ont permis de réaliser de

Pour que les gens se sentent et soient en meilleur contrôle de leur vie en tant qu'individus mais aussi en tant que membres d'une communauté, ils doivent être inclus dans la prise de décision et responsables de ses conséquences sociales. Le projet Hammarby Sjöstad implique la participation des citoyens à la prise de décision et au bon fonctionnement de la communauté.

Sécurité économique: une communauté viable inclut une variété d'entreprises, d'industries et d'institutions respectueuses de l'environnement, financièrement viables, qui fournissent la formation, l'éducation et autres formes d'assistance pour s'ajuster aux besoins futurs de la communauté, fournit des emplois et dépense de l'argent dans la communauté, et permettre aux employés d'avoir un mot à dire dans les décisions qui les affectent. Une communauté plus viable est aussi une communauté dans laquelle l'argent des résidents demeure dans la communauté.

Le bien-être d'un individu résulte de l'articulation, de la poursuite de l'attente de ses aspirations personnelles, à travers les possibilités qu'il a pour offrir à la société dans laquelle il vit, dans un contexte d'égalité. Le bien-être des personnes est aussi influencé par la propriété de la sécurité du milieu de vie dans lequel elles évoluent. La résiliation d'un projet tel qu'Hammarby Sjöstad contribue considérablement à l'amélioration de la qualité de vie des résidents, parce qu'il leur permet de joindre d'un milieu de vie agréable et propre, dans lequel ils sont constamment en contact avec la nature.

Qualité de vie: une communauté viable reconnaît et supporte le sentiment d'appartenance, d'estime personnelle, qui incite un de connexion avec la nature et joue un rôle dans le développement d'appartenance, d'estime personnelle, de sécurité, services visant à renforcer les besoins des individus en matière d'écologie et des systèmes naturels.

Le territoire est marqué par une économie essentiellement industrielle.

PARTICULARITÉS LOCALES EN LIEN AVEC LE PROJET

Ce territoire rural est centre autour d'une commune principale de 10 000 habitants. Il est composé de 55 communes, 6 EPCI, et comporte 85 000 habitants. Situé à la frontière de 3 départements et de 2 régions (Bretagne et Loire), entre Rennes et Nantes. Majoritairement industriel, l'économie est caractérisée par la présence de l'industrie automobile (nombreux sous-traitants) et par l'industrie cosmétique chimique (Yves Rocher, Cargil). Il existe une grande tradition de développement local, avec un maillage associatif culturel et sportif très important.

- Le patrimoine, diffus, est riche (habitat traditionnel remarquable, une abbaye romane unique en Bretagne,...).
- le deuxième site mégalithique après Carnac : le site des Landes de Cojoux à Saint-Just (35) qui présente plusieurs centaines de mégalithes.
- Unique site naturel remarquable classé de la Bretagne intérieure : la Basse Vallée de l'Oust, paysage de rivières, roches et landes.

POPULATION TERRITOIRE : 77 987 HABITANTS
DENSITÉ DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE : 54,03 HAB./Km²
Le Pays de Redon et Vilaine est constitué d'un paysage de landes, de marais et de cluses au confluent de 7 rivières. Sur son territoire se trouvent plusieurs sites naturels importants :

INDEX DE JEUNESSE DU TERRITOIRE : 0,95

TERTOIRE DE L'OPÉRATION

CONTEXTE



MATRICE D'OUVRAGE
Association des Amis du Transformateur

Photographie : GAL Pays de Redon et Vilaine

leader@pays-redon-vilaine.fr

CONTACT DU GAL : Mélanie DEMOULIN

Thème fédérateur : Valorisation des ressources naturelles et culturelles

Nom GAL : Pays de Redon et Vilaine

Code GAL : FR-BR05



RECONVERSION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE
en espace naturel sensible

« Reconversion d'une friche industrielle en espace naturel sensible » - Pays de Redon et Vilaine - juin-juillet 2007
Document 4

Le programme d'action mis en place par l'association est large : réhabilitation des douves n'hérit, plantation de parcelles en friches, aménagement d'une tour à transformateur en des marais, restauration de parcelles un hangar, organisation de visites, collectage de la mémoire du lieu, communication, évenements...
L'origine de l'idée.

A noter, les travaux lourds de déconstruction et dépollution sont pris en charge par le Conseil général de

le site de l'association www.le-transformateur.fr.

Chaque action fait l'objet d'un compte-rendu consultable sur

Pour vérifier la faisabilité, l'aspect et la tenue des projets, l'association organise une mise en œuvre à caractère régulierement des étudiants, des entreprises, du personnel en réservation et des bénévoles de tous âges : chaque intervention doit prendre un caractère pédagogique.

De plus, chaque expérience sur le site commence par une description systématique des ressources existantes. Les projets qui en découlent sont soumis aux autres membres de l'association en Assemblée Générale.

De plus, chaque sortie ni rentrer sur le site riminelles sur le site selon un fonctionnement très précis selon lequel aucun matériau ne doit sortir ni rentrer sur le site.

L'association des Amis du Transformateur a développé un programme d'actions expé-

riation et en visant une ouverture prochaine du site.

Lecole nationale supérieure du Paysage a donc travaillé sur ce site avec pour objectifs d'encourager une recherche naturelle la plus large possible en termes de biodiversité, tout en facilitant l'écoulement des eaux de crues. Aujourd'hui, l'association des Amis du Transformateur dont le nom s'explique notamment par la présence sur la friche d'un transfomateur (DF) a repris le projet d'aménagement de l'entretien des marais en poursuivant les mêmes objectifs et en donnant une dimension participative à l'action et en visant une ouverture prochaine du site.

La cole nationale supérieure du Paysage a également été créée pour donner une réflexion à amener le Conseil général à confier à l'Ecole nationale supérieure du Paysage de Versailles une réflexion pour un nouvel aménagement de ce site, permettant de combiner des objectifs écologiques et patrimoniaux, et de tirer parti de sa position intéressante et inhérente entre ville et marais.

Les marais ainsi que la friche industrielle sont inondables et mal entretenus. C'est ce point important qui a amené le Conseil général à confier à l'Ecole nationale supérieure du Paysage de Versailles une réflexion d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles et des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des natures sensibles doit permettre la préservation de la qualité des places naturelles sensibles dans le cadre de la politique d'écologie des espaces et de la protection des espaces naturels.

Une grande partie des marais fait partie de la zone de préemption de l'Espace Naturel Sensible. Ce site, situé en pleine zone de marais naturels entre la Vilaine et le Canal de Nantes à Brest, a été racheté par le Conseil général de Loire Atlantique dans le cadre de sa politique départementale d'Espace Naturel Sensible.

Le site de la friche industrielle (10 hectares) est situé sur la commune de Saint-Nicolas de Redon, en Loire Atlantique.

BREF HISTORIQUE ET DATES CLÉS

Origine de l'idée

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

regional aux animés par l'École nationale supérieure du Paysage.
L'association loi 1901 « Les Amis du Transformateur » a été créée au mois de juillet 2005 afin de poursuivre la démarche pédagogique et le projet initié lors de deux Ateliers pédagogique

LE FONCTIONNEMENT DE L'OPÉRATION

Association à pour but de gérer durablement les sites qui lui sont concédés par le Conseil général de Loire Atlantique et a pour objectif de favoriser l'écoulement des eaux de crues, de conforter le rôle de cet espace pour l'expansion des crues, d'engager un retour à la nature pour la friche industrielle, permettre à tous de découvrir la friche industrielle, permettre à tous de découvrir le site en faisant vivre ce nouvel espace public.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

Les actions prioritaires sont le défrichement des parcelles et la réhabilitation des douves vis-à-vis des questions hydrauliques. Les visites participatives et les chantiers se déroulent jusqu'en 2008. La communication sera axée sur les résultats et les actions menées tout au long de ce projet.

Le projet subventionné par Leader+ dure 3 ans, jusqu'en 2008.

- démarrage de la démarche de collecte documentaire ;
- construction et installation de nombreux nichoirs ;
- création du potager du Transformateur ;

2007

- organisation d'une dizaine de journées pédagogiques pour entretenir les espaces ;
- plantation d'un bois expérimental dans un hangar ;
- lancement du pâturage ;

2006

- juillet : Crédit d'impôt pour l'association des amis du Transformateur ;
- juin : Protection contre les inondations du quartier de la Digue-Sud ;
- janvier : Rachat du site par le Conseil général de Loire Atlantique ;

2005

friche industrielle de la Digue (commandités par le Conseil général de Loire Atlantique).
Organisation des ateliers pédagogiques pratiqués par l'École du Paysage de Versailles sur la

2003 - 2005

Dates clés

- La création d'éléments de communication : pour faire connaître Lasso-flyers et autres supports graphiques à destination de différents publics, cléation, sa philosophie et son programme d'animation, des plaquette, flyer ou autre més en place.

mois pour amener ces ateliers !
ger du site. Yves Gilhen, artiste-jardinier à Herbignac, intervient 3 fois par mois pour amener ces ateliers !
jardinage écologique, du recyclage des déchets, de l'aménagement paysager a été créé afin de servir de support à des ateliers pédagogiques autour du sur un espace de dépôt de déchets verts de la ville de Redon, un potager sur un espace de dépôt de déchets verts de la ville de Redon, un potager

- La création au mois de janvier 2007 d'un potager à vocation pédagogique :

outils à mains...
cipation : tronçonneuse, brosse, débroussailleuse, perçuse, casques, équipier les bénévoles sous la surveillance et la responsabilité de Lasso- et être opérationnelle, l'association a investi dans du petit matériel pour permettre aux bénévoles de les voir posséder. Le programme suit les besoins dans le sol d'un hangar abandonné, des ouvertures taillées dans le mur d'entrée et d'aménagement du site. Pour mettre en place ces chantiers permettant au public de les voir posséder. Le principe suit les besoins dans prairies à papillons. Toujours sur le principe de ne rien faire sans planter avec des blocs de démolition : Des arbres ont été plantés tout du site, les matériau sont réemployés : une digue de 250 mètres a sortir du site, les matériau sont réutilisés. Toujours sur le principe d'entrer dans prairies à papillons, créer des bancs, régénérer des haies, taucher soit sur le site de la friche, créer des bancs, régénérer des haies, taucher défriicher les douves des marais ou encore ranger, trier les matériaux qui rentrant des bénévoles, particuliers, associations, voisins du site, etc pour rénover les parcelles, particuliers, associations, voisins du site, etc pour

- La mise en place de chantiers participatifs : ces chantiers ont pour but de de ces parcelles en restauration au fil des saisons.
d'écoulement des eaux. L'association « Bretagne Vivante » assure le suivi de débrousser progressivement pour que les marais retrouvent une fonction de lievre, les ronces et contrebutent à faire venir l'herbe, il suffit alors de faire, d'acquérir deux vaches nantaises qui boutent les branches bas-pêcheur. L'écoulement des eaux de crues. Ainsi Leader a permis à Lasso- effect, les peupleraies abandonnées deviennent des friches denses et empecher les douves des marais ou encore ranger, trier les matériaux qui pâturage : en

L'association a engagé :

Sur le site de la friche et de ses marais, l'association desire : construire un belvédère, réhabiliter les douves, restaurer les parcelles en friches et sécuriser le site dans le but d'une ouverture prochaine au grand public.

Elle organise des séances de pratiques pédagogiques originales animées par des encadrants spécialistes et développeurs d'échanges et de savoir-faire en associant des étudiants, des entreprises, du personnel en réinsertion, des systèmes d'échanges et de partenariats locaux peut participer. Elle fonctionne sous forme d'ateliers pédagogiques (jardinage écologique, désherbage écologique,...) et de chantiers auxquels la population locale peut participer. L'association fonctionne sous forme d'ateliers pédagogiques (jardinage écologique, désherbage

- 10 hectares de friches industrielles.
- 3 hectares d'habitats (le quartier sud de la Digue), dont 45 membres comprennent le territoire compris entre le canal de Nantes à Brest et la Vilaine, soit 350 ha inondables. Ce territoire est partagé entre la Vilaine, Artigues, Agnac, et le quartier sud de la Digue.
- 10 hectares de friches industrielles.
- 3 hectares d'habitats (le quartier sud de la Digue), dont 45 membres comprennent le territoire compris entre le canal de Nantes à Brest et la Vilaine, soit 350 ha inondables. Ce territoire est partagé entre la Vilaine, Artigues, Agnac, et le quartier sud de la Digue.

Elle regroupe des paysagistes, animatrices, enseignants, chefs d'entreprise, étudiants, rettaires, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, artistes autour d'une idée de reconquête naturelle basée sur des principes simples. L'association comprend 45 membres et un salaire à temps partiel, payagiste coordinateur et animateur. L'aire d'influence concerne le territoire compris entre le canal de Nantes à Brest et la Vilaine, soit 350 ha inondables. Ce territoire est partagé entre la Vilaine, Artigues, Agnac, et le quartier sud de la Digue.

Plusiéurs chantiers et visites participatives ont déjà eu lieu au cours des dernières années. Les participants ont pu déshabiller, défricher, ouvrir le site, échanger, aménager le site.

LES RÉALISATIONS, LES RÉSULTATS DE L'ACTION ET LA VALEUR AJOUTÉE DE « LEADER+ »

Les dépenses portent sur les achats [chep tel, matériel et outils], la communication, la création du potager : terrassement, intervention d'un paysagiste/jardinier.

Financement total
25 977 euros
5 195 euros
5 195 euros
7 793 euros
12 989 euros
20 782 euros
Commission européenne (Leader+) - FEDGA - 0
Divers
Financements privés
Divers
Financements publics
Interventions d'un paysagiste/jardinier.

LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

La commune de Saint-Nicolas-de-Redon préte du matériel pour l'entretien des lieux, participe aux comités de suivi et organise certains événements, l'institut d'aménagement de la Vilaine participe aux comités de suivi et consilie sur les aménagements touchant directement à la question hydraulique. Concernnant les ateliers pédagogiques, l'association a collaboré avec l'Ecole nationale supérieure du Paysage de Vannes, les écoles d'architecture de Rennes, le CPSA de Combourg (centre de formation pour adultes) et le SVU de St-Nicolas-de-Redon (centre-aéré). Le suivi écologique est assuré par l'association « Breugne Vivante », le patrourage est consillé par l'APRBN (Association de mise en valeur de la race bovine nantaise). La fête de la vannerie a été organisée conjointement avec la Fédération de Redon (Fédération d'associations).

LES PARTENAIRES

Pour 2008, l'association va mettre en place et diffuser un calendrier d'activité complète présentant tant les travaux semaines par semaine, permettant ainsi de suivre à de nouveaux membres locaux et à envisager une ouverture au public permanente. Un comité de suivi se réunit tous les 6 mois pour faire le bilan des actions réalisées et discuter des perspectives. Il est composé du Comité général de Loire Atlantique, des Amis du Transformateur, de la commune de St-Nicolas-de-Redon et de l'institut d'aménagement de la Vilaine.

bre's de l'association.

Cette action a un caractère partenarial important : en effet, le premier partenariat est celui qui existe entre le Conseil général de Loire Atlantique qui possède le site et l'association qui l'anime. Ensuite, l'association a établi de nombreux partenariats avec des acteurs locaux du Pays de Redon afin de mettre en place ses actions : ainsi la restauration des parcelles en friches permet de créer un lien entre les agriculteurs (certaines parcelles du site sont privées) et les membres de l'association.

PARTENARIAT ET MISE EN RESEAU

PRESENTATION DES SPECIFICITES DE LEADER+

La mise en place d'un calendrier plus clair des activités de l'association ainsi que des commissions pour chaque domaine ou projet abordé permettra à tout-un-chacun de mieux comprendre la démarche et d'y trouver une occasion de participer.

L'aménagement et l'animation du site progressent à la vitesse de la vie associative. Ce rythme est souvent mal compris par la population locale, habituée aux grands chantiers professionnels interdits au public

LES PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES ENSEIGNEMENTS

Le succès d'une gestion menée sur ce site se veut un aménagement pilote au niveau écologique, social et technique. De plus, chacun peut s'exprimer dans le cadre d'un rentrée pas dans les critères de subventionnement d'autres collectifs de structures chargées de ces actions collectives et pédagogiques.

Le leader+ a permis de financer ce projet totalement expérimental, qui ne rentrera pas dans les critères traditionnellement de la protection de l'environnement.

Les plus de Leader+

Un grand nombre de personnes a déjà participé ou visité ces lieux auparavant oubliés. L'ouverture permanente permettra de toucher le grand public au-delà des chantiers d'aménagement et des animations.

en terrain de connaissance et de découverte.

Le but de cette action est d'ouvrir au public, et permettre au bout du compte à la population locale de se réapproprier cet espace, jadis destiné au travail,

Bretagne Vivante».

Le « parc » est aujourd'hui unanimement reconnu comme « vivant », dans le sens où il évolue régulièrement dans sa forme et qu'il accueille régulièrement des activités nouvelles. Le défrichage a visiblement favorisé le retour des barraques sur le site (notamment grâce au travail sur les fosses). On peut aussi remarquer la concentration de reptiles, de lapins et l'arrivée des premières oiseaux dans les nichoirs artificiels. L'évaluation de ce retour à la nature est prise en charge par l'association « des amis de la nature ». Les bénévoles de l'association ont également joué un rôle important dans la construction de ces structures.

Les actions mises en place prennent toutes une dimension participative car elles incluent le système d'ensemble des membres de l'association dans les prises de décisions. De plus, certaines activités fédèrent de nombreux bénévoles et même des marginaux de passage... qui accueillent des enfants, des riverains, des handicapés le porteur, qui permettent aux usagers de rencontrer et les et créer du lien social, tels les chantiers participatifs, les établissements sociaux, des résidences pour personnes âgées, des maisons de quartier, des centres de loisirs, des associations culturelles, des clubs sportifs, des groupes de soutien psychologique, etc.

PARTICIPATION ACTIVE

La transférabilité de l'action est permise par le fonctionnement même des actions qui sont expérimentées avant d'être reproduite à plus grande échelle sur le site. La devise des Amis du Transformateur selon laquelle rien ne sort, rien ne rentre, tout se transforme sur place peut-être valable pour une autre friche industrielle, c'est le principe même du recyclage des matériaux.

Le caractère pilote du projet est indéniable : autre le fait que chaque action menée sur le site doit être expérimentée avant d'être reproduite à plus grande échelle, le fait d'aider un site ancien notamment industriel à retrouver un état nouveau en se basant sur la volonté de ne pas gaspiller les ressources foncières et en les réutilisant à de proche de la nature en effet au lieu de tout mettre à la décharge, l'association impose son concept que tout déchet peut servir de matière première à une nouvelle création : ainsi un hangar abandonné devient une forêt, un transformateur EDF un nichoir à oiseau, un ancien vestiaire un belvédère. De plus, ce concept repose sur une économie de moyen, il suffit de quelques outils pour l'appliquer !

CARACTÈRE PILOTE / INNOVATION

Par ailleurs, le Pays de Morlaix a étudié un projet de mise en réseau des structures intervenant dans la gestion du monde végétal (axe 1 « Organiser un espace harmonieux et solidaire » de sa charte). L'opération portée par « les Amis du Transformateur » soutenue par Leader+ est en lien avec cette initiative.

Le GAL a soutenu dans le cadre de la même friche-mesure qui intitule « organiser la conservation et la restauration du patrimoine » la transformation d'une ancienne carrière en théâtre de plein air.

APPROCHE INTEGRIE

L'approche ascendante s'exprime dans cette initiative au travers du mode de décision qui préside au choix des actions.

APPROCHE ASCENDANTE

L'opération qui repose sur le traitement d'une friche afin de lui restituer sa fonction environnementale (biodiversité) et de prévention de risque (épannage de crue) s'inscrit pleinement dans une logique d'approche territoriale par la valorisation du potentiel de la friche (atout) et la réhabilitation d'une friche industrielle (fabilité).

APPROCHE TERRITORIALE

Date d'écriture : juin-juillet 2007.

Cette opération répond pleinement à l'enjeu de la priorité environnement de l'Union européenne.

ARTICULATION AVEC LES PRIORITÉS DE L'UNION EUROPÉENNE

Le GAL a choisi la thématique de la valorisation des ressources naturelles et culturelles et a orienté son programme sur la restauration, la transmission du patrimoine au sens large du terme. Ce projet représente une démarche de conservation et la restauration du patrimoine naturel (marais) par des actions de sensibilisation de la population qui en participent aux différents projets de ce projet peut apprendre à préserver la nature, à aménager un site tout en respectant l'environnement. L'articulation avec le projet de territoire réside dans la volonté d'encourager une reconquête naturelle et ce fait retrouvé une biodiversité donc conservée le patrimoine naturel. La préservation du patrimoine est le cœur même du programme Leader du GAL Pays de Redon et Vilaine ainsi que l'aspect sensibilisation du grand public.

Cette sensibilisation se fait par des moyens nouveaux sur des thèmes tels que la biodiversité, le recyclage, la préservation des marais, etc.

ARTICULATION AU PROJET DE TERRITOIRE

Au-delà de la question de la reconquête naturelle, la réussite durable du projet repose sur le succès de l'association trouve son public dans les communes attenantes depuis les ateliers de l'école du paysage de Versailles, il existe aussi un public concerné à distance par l'expérience.

Le GAL a choisi la thématique de la valorisation des ressources naturelles et culturelles et a orienté son programme sur la restauration, la transmission du patrimoine au sens large du terme. Ce projet représente une démarche de conservation et la restauration du patrimoine naturel (marais) par des actions de sensibilisation de la population qui en participent aux différents projets de ce projet peut apprendre à préserver la nature, à aménager un site tout en respectant l'environnement. L'articulation avec le territoire réside dans la volonté d'encourager une reconquête naturelle et ce fait retrouvé une biodiversité donc conservée le patrimoine naturel. La préservation du patrimoine est le cœur même du programme Leader du GAL Pays de Redon et Vilaine ainsi que l'aspect sensibilisation de la population locale devant vivre ce site autant que les aménagements.

DURABILITÉ/PERENNITÉ

LA VOSSIE

>> Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée

Reconquérir les friches agricoles périurbaines

Aujourd'hui, de la campagne catalane à des friches agricoles périurbaines gérées par la collectivité foncière. Il en résulte un débat sur l'usage des risques d'individuel et d'identification de l'agriculture. Aussi souhaitait arrêter cette hémorragie, la communauté d'agglomération de Perpignan a déclenché un programme de reconquête en quatre axes :

- L'élaboration d'une charte paysagère. Les usagers (chambres consulaires, élus communaux, mais aussi associations de quartier) de défense de l'environnement, sportives...) y affirment leur volonté de construire le paysage de demain.
- La recomposition paysagère grâce à l'utilisation du prêt à usage. Pour mobiliser et inciter sans dénuder ni déresponsabiliser les propriétaires, la communauté d'agglomération a mis en place un prêt à usage. Selon les articles 1875 et suivants du code civil, le prêt à usage (ou communal) est un contrat par lequel une des parties livre une chose à l'autre pour en avoir l'usage. Associée à la chambre d'agriculture, la communauté d'agglomération met en édition des
- Une politique en quatre volets permet à la communauté d'agglomération de limiter la déprise agricole aux portes de la ville.

Explorants potentiels et demandeurs. Le prêt à usage garantit l'effacement pour une période fixée au choix pour l'exploitant d'implanter des cultures pendant cette période. Par le communautat, le propriétaire continue à disposer de ses terres (le contrat est court) et son bien est prise en charge.

La chambre d'agriculture expertise les terrains choisis, les exploitants bénéficiaires du commodelet et assure le suivi du contrat. Enfin, la convention d'obligation signée avec l'exploitant lui permet d'obtenir des aides financières pour remettre ces parcelles en état.

• L'appropriation sociale par le biais d'implantation de pistes. Les citadins sont invités à découvrir, par le biais de pistes cyclables et de sentiers de randonnées, ces espaces périurbains afin de renouer avec leur agriculture.

• La création d'une équipe d'intervention. Ces agents territoriaux gèrent ces espaces naturels et les rendent accueillants, en évitant les infractions et les dégradations. Aujourd'hui, 1200 hectares de terres sont concernés par ce programme, mais celui-ci a vocation à s'étendre. Une étude en cours cherche à produire des outils complémentaires afin de préserver l'activité agricole périurbaine, favoriser l'implantation d'exploitants et maintenir les lieux ville/campagne. ■

**Jérôme Dugost - Service Environnement
Coordinatrice d'Accordation / Perpignan Méditerranée**

>> Mail : j.dugos@perpignon-mediterrance.org

2008

Document 5
« Reconquérir les friches agricoles périurbaines » – Espaces naturels n°21 – janvier

Le nouveau règlement sur les fonds de l'UE pourra marquer le début d'une nouvelle ère pour le financement de la rehabilitation des triches industrielles. Mais au final, il rendra aux Etats membres de décider comment allouer cette « concentration thématique » d'argent à des projets spécifiques.

L'ébauche de règlement sur la politique de cohésion propose des règles précises sur la manière dont les fonds régionaux pourront être dépensés. Selon ce document, les régions plus développées consacrer 80 % des fonds du FEDER à 10 priorités d'investissement. Selon ce document, les régions plus développées consacrer 60 % pour une certaine réglementation des sommes utilisées par les Etats membres. Cela impliquerait environnementalement estime toutefois que les sommes allouées via le FEDER seront insuffisantes.

Dépenses cibles

Etats membres qui sont des contributeurs nets au budget de l'UE ont tenté de réduire le budget global. Mais les ont demandé que le FEDER régale au moins le même montant que celui du précédent budget (2007-2013). Mais les table, dans la mesure où le futur budget de l'UE est toujours en cours de négociation. La Commission et le Parlement seraient responsables avec 5 %. En fait, les Etats membres n'ont pas encore mis de chiffres sur la à déterminer le montant qui sera alloué au FEDER cette année, ce qui devrait permettre de savoir combien d'argent environnemental, être bénéfique pour l'environnement et promouvoir l'innovation, estime la Commission. Reste toutefois croissance économique. La re habilitation de ces sites pourrait créer des emplois pour les communautés qui ont déjà été utilisées à des fins militaires, ministères, industries, institutions et autres qui sont aujourd'hui souvent touchées par une contamination des sols et de l'eau, si nscrit dans le cadre de solutions vertes et innovantes pour la pour les régions européennes pour l'année dernière, la Commission européenne a recommandé 36 milliards d'euros propositions pour 2014-2020 pour soutenir l'économie, créer des emplois et préserver l'environnement. Dans ses 2020 visant à soutenir la croissance économique, ministères, industries et autres pour les fonds supplémentaires alloués à la re habilitation des triches industrielles font partie des objectifs européens pour

Objectifs à l'horizon 2020

Les données sur l'avancement de la politique de cohésion, due les trois institutions de l'Union européenne devront conclure négociations sur l'avancement de la politique de cohésion, due les trois institutions de l'Union européenne devront conclure la Commission européenne, le Conseil et le Parlement à ce sujet devrait permettre d'éviter le marchandage dans les membres soutenant cette mesure initialement proposée par la Commission européenne en juin 2011. L'accord entre financées par le FEDER. Au début des négociations avec la présidence dans le cadre d'actions du Conseil de l'UE, les Etats basées à Copenhagen. La re habilitation de ces sites si nscrit dans le cadre d'actions pour le développement urbain reflètent l'absence d'une définition commune en Europe, estime l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) Les données sur le redéveloppement des triches industrielles sont éparses et difficilement comparables. Elles avant la fin de l'année.

Fonds garantis

La commission européenne a adopté sa position la semaine dernière dans une ébauche de règlement sur l'allocation des fonds pour la politique régionale dans le cadre du budget européen pour 2014-2020. La nouvelle ébauche de règles budgétaires, qui doit encore être approuvée par les 27 Etats membres de l'UE, prévoit une augmentation de 5 % des fonds pour « des actions intégrées en faveur du développement urbain durable ». Cette formule fait partie des fonds de cohésion et vise à aider les régions à se développer, davantage régional (FEDER), qui moins 5 % des ressources allouées aux Etats via le Fonds européen de fonds européens dévouent à être concerne des études et des projets pilotes visant à identifier de nouvelles solutions pour le développement urbain durable.

La commission régionale du Parlement européen a adopté sa position la semaine dernière dans une ébauche de règlement sur l'allocation des fonds pour la politique régionale dans le cadre du budget européen pour 2014-2020. La commission régionale du Parlement européen a adopté sa position la semaine dernière dans une ébauche de

Avis préalable de l'étude de remise en état simple du terrain, selon les résultats de l'étude :

10 à 40 % du coût HT selon le potentiel financier et l'effort fiscal du maître d'ouvrage et sa localisation (ZPRDT, Massif Vosgien, ZUS). Pour les sites d'une superficie < 1 HA, l'aide est plafonnée à 100 000 € à 1 HA, l'aide est plafonnée à 300 000 €

La réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière conditionne l'accord d'aides régionales pour la réalisation de travaux de démolition, dépollution et changement d'usage, ainsi que pour tous autres travaux réalisés sur le site concerné.

Montant de l'aide : 40 % du coût TTC avec une aide plafonnée à 20 000 € et conditionnée à une aide identique du Département 67 ou 68. Pour tout renseignement sur l'intérêt patrimonial d'une triche, il est possible de contacter la Région Alsace, service inventaire du patrimoine (tel. 03 88 15 57 50).

Certains sites et bâtiments, témoins de l'histoire et du patrimoine régional, méritent une réflexion préalable sur leur réutilisation (logements, services et espaces publics, accueil d'entreprises, etc.).

Étude préalable

Le résultat par un prestataire extérieur en vue de la redéqualification du site (démolition ou requalification). Cette étude réalisée sur la base d'un cahier des charges comprendra notamment une analyse approfondie du site, de ses contraintes et opportunités.

À la vue des résultats du pré-diagnostic, une étude préalable à l'acquisition devra obligatoirement être réalisée par un prestataire extérieur en vue de la redéqualification du site (démolition ou requalification). Cette étude réalisée sur la base d'un cahier des charges comprendra notamment une analyse approfondie du site, de ses contraintes et opportunités.

Pré-Diagnostic

Pré-diagnostic du site par le CCHR et l'ADAUHR dans le Haut-Rhin (ou l'ADIR/A/SDAU dans le Bas-Rhin) pour dégager une expertise sur le potentiel de reconvalescence du site avant acquisition du site.

Combien ?

Les aides variant selon le type de travaux

Où ?

Zones Urbanes Sensibles (ZUS). - Zone Prioritaire Régionale de Développement du Territoire (ZPRDT) dont la Zone Massif Vosgien ou II s'agit d'un dispositif d'aide coordonné entre la Région et les Départements.

Pour quelle(s) opération(s) ?

Communes, structures intercommunales à fiscalité propre ainsi que leur mandataire pour optimiser la réutilisation du patrimoine bâti.

- pour maintenir la cohésion du tissu urbain et l'activité des cours de villages ;

- pour recycler des sols ;

- pour traiter, si nécessaire, les cas de pollution, qu'ils soient visuels et payagères et/ou qu'ils menacent la qualité des sols ;

- pour réhabiliter des espaces et bâtiments laissés à l'abandon ;

- pour récupérer les "verrous bâties payagères" ;

- pour résorber les "verrous bâties payagères" ;

Une triche est un bâtiment industriel, militaire, touristique, SNCF laisse à l'abandon par son propriétaire depuis au moins 2 ans.

Pour des bâtiments autres qu'industriel, militaires, touristiques ou SNCF, et/ou hors zone, un examen pourra être fait au cas par cas.

Les opérations concernées sont les suivantes :

Etudes préalables à la redéqualification, acquisitions, travaux de démolition et de remise en état du terrain, opérations de dépollution.

Pour qui ?

Le résultat d'un dispositif d'aide coordonné entre la Région et les Départements.

Pourquoi ?

http://www.region-alasace.eu/ 2012

Réhabilitation des friches non agricoles Région Alsace

« Réhabilitation des friches non agricoles » – Région Alsace – Site Internet : region-alasace.eu – 2012

Document 7

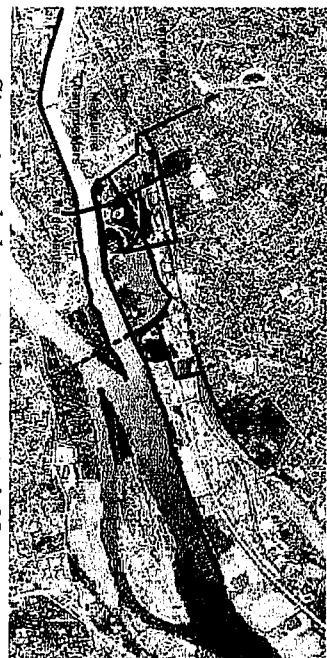
- Acquisition et démolition :** pour la Région, application des taux en fonction du potentiel financier (PF) et de l'effort fiscal (EF) de la commune ou de la communauté de communes maitre d'ouvrage :
- 30 % si le PF de la commune est < au PF de la strate et si l'EF est > à 1 ; 40 % en Zone Massif Vosgien
 - 20 % si le PF de la commune est < au PF de la strate et si l'EF est < ou = à 1, ou si le PF de la commune est > au PF de la strate et l'EF est > à 1 ; 30 % en Zone Massif Vosgien
 - 10 % si le PF de la commune est > supérieure au PF et l'EF est < ou = à 1 ; 20 % en Zone Massif Vosgien.
- Le nouveau propriétaire s'engage à garder la propriété de la friche pendant 5 ans, sauf en cas de mise à disposition d'un tiers en vue de la création de logements locatifs aidés ou de la création d'activité économique.
- Dans tous les cas, le taux d'aide publique ne pourra dépasser 80 % du coût total des travaux HT.
- Dépollution (sol et bâtiment)**
- 50 % du coût HT des travaux, avec une aide plafonnée à 250 000 €
- Pour les sites > 3 ha, le dépollution sont accordées dans le respect du principe du pollueur-paiEUR et des aides à la dépollution sont accordées dans le respect du principe du pollueur-paiEUR et des réglementations nationales et communautaires en vigueur.
- Les aides à la dépollution sont accordées dans le respect du principe du pollueur-paiEUR et des délibérations correspondantes
- une note de présentation de l'opération et des effets attendus ;
- un budget prévisionnel, un plan de financement et un échéancier ;
- La demande est à adresser au Président du Conseil Régional d'Alsace et doit comprendre :
- Comment ?**
- Territoire (SATA) : Pays de Savoie, Plaine et Plateau, Bruche-Mossg-Piémont et Sundgau : Joanna REUTENAUER -
- Territoire du SCOTERS, Pays de l'Alsace Centrale, et SCOT alsaciens : Clara JEZEWSKI-BEC -
- Pays Rhin-Vignoble-Grand-Ballon, Thur-Doller et Grand Pays de Colmar : Pascal RASCALON -
- 03.88.15.69.97 - clara.jezewski-becc@regionalsace.eu
- 03.88.15.67.69 - Pascal.rascalon@regionalsace.eu
- 03.88.15.67.57 - eve.zimmermann@regionalsace.eu
- En bref**
- toute opération de réhabilitation des friches non agricoles
- jusqu'à 40 % du coût éligible en fonction de la nature de l'opération.

Un dépollonnement est envisageable pour les sites de plus de 3 HA, au cas par cas.

Précisions complémentaires :

« L'écologisation urbaine ou la renaturation de la ville » – Institut d'aménagement régional – 2006

L'écologisation urbaine ou la renaturation de la ville



Situation de la petite Amazonie à Nantes



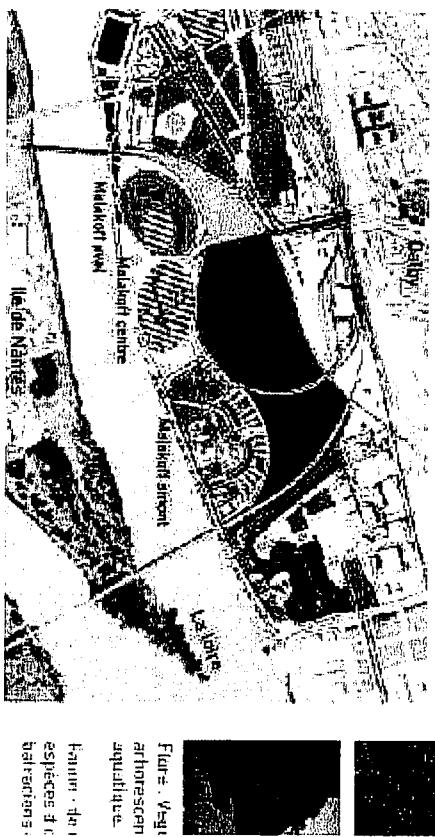
Une zone naturelle classée

La Petite Amazonie est un site unique en France. Elle est classée ZNIEF - Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Floristique et constitue la 1^{re} zone urbaine classée en Natura 2000.

C'est un véritable poumon vert pour Nantes et l'agglomération.

La Petite Amazonie est composée de trois parcelles :

- une prairie sèche à l'ouest
- une prairie humide au centre
- une zone marécageuse à l'est.



Exemple abouti d'une renaturation réussie :

Nantes : la petite Amazonie est aujourd'hui sans doute unique en France, première zone naturelle urbaine de France classée en site Natura 2000.

Ce lieu, d'une superficie de 17 hectares, est totalement et paradoxalement méconnu, alors que des milliers d'automobilistes et de voyageurs le longent chaque jour.

Au fil du temps, c'est une faune et une flore diversifiées qui ont pris possession de ce lieu, ignorant la création sur ses flancs, au début des années 70, d'une zone d'habitat, la cité Malakoff.

L'écologisation urbaine revitalise des écosystèmes qui ont été déplacés ou dégradés par le développement urbain et d'autres activités humaines. L'aménagement d'espaces naturels sains accroît la biodiversité, tout en assurant un habitat indispensable aux espèces sauvages urbaines. Elle contribue également à une réserve urbaine d'infrastructures « vertes », laquelle comprend des sentiers, des parcs et des liens physiques entre des corridors.



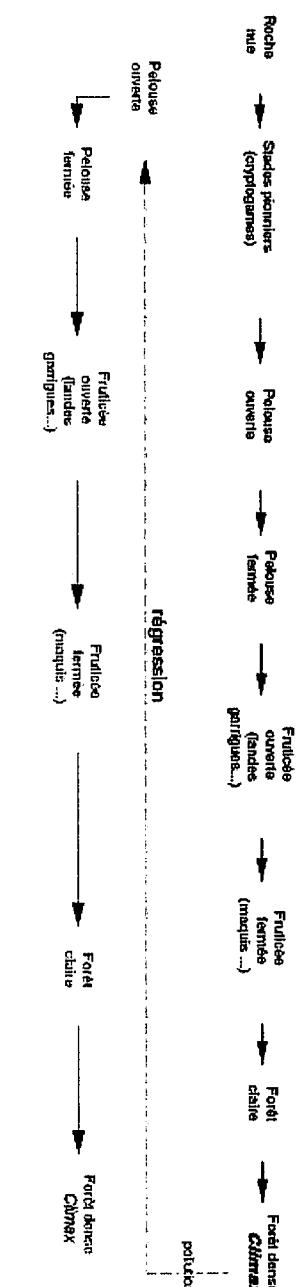
Au point de vue social, l'écologisation communautaire rassemble les gens pour réaliser un but commun; elle forme ainsi des liens plus étroits entre les citoyens, responsabilise les communautés et contribue à inculquer un sentiment de gestion de leur environnement.

Les friches urbaines

La vraie nature urbaine se développe ailleurs que dans les jardins publics : entre les pavés, entre béton et bitume au pied des murs, autour des arbres d'alignement, dans les terrains vagues et le long des voies ferrées, etc. Bien que peu spectaculaires, le plus souvent, se développent de véritables écosystèmes adaptés à ces conditions extrêmes. La liste des plantes susceptibles de se reproduire et de se diffuser sans intervention humaine en ville est assez impressionnante, et inclut d'ailleurs de nombreuses espèces exotiques bénéficiant du microclimat particulier des villes.

La petite faune sauvage des villes est composée d'oiseaux, assez nombreux, de quelques rares mammifères, batraciens et reptiles, et de très nombreux invertébrés, essentiellement des insectes. Cette petite faune utilise les plantes sauvages et cultivées comme aliment (feuillage, graines, nectar, pollen), pour s'abriter ou comme réservoir de proies potentielles (les insectivores). Plus les endroits où prospèrent ou se maintiennent des plantes sauvages sont nombreux, mieux la petite faune sauvage des villes vit.

Les étapes de la renaturation des sols, stérilisés par des actions anthropiques



Les principes de base

Au-delà des types de grandes friches industrielles, une ville présente toujours des interstices, des bouts d'espace qui échappent au quadrillage des urbanistes et des promoteurs immobiliers. Les terrains vagues, les voies désaffectées, les constructions délabrées, les fragments d'espace non identifiés assurent une sorte de respiration à la ville. Il y a aussi les micro-interstices : un petit graffiti, un pochoir, un nom avec une date, des sortes de balises laissées par une personne anonyme pour marquer son passage et provoquer notre regard. Ces signes court-circuittent le codage normalisé de l'espace urbain par les autorités publiques, les agences de pub, les commerçants, etc. Ils proposent en filigrane une autre lecture de la ville, une autre manière de la parcourir et d'y habiter.

Colonisation des essences végétales pionnières

Le stade pionnier se caractérise par une population de végétaux à dissémination très importante et efficace. Ils sont également capables de supporter un grand éventail de conditions du milieu. Leur présence assure la formation d'un sol, spécifique de la roche mère sous-jacente, qui sera le siège de l'évolution de la série de végétation en cours de formation.

LES CONTACTS

www.sitesvoisins.be/Friche-Be-Quelques-mots-pour-une
www.evergreen.ca/fr/cg/resources/gw2000/gw2000-1.html
www.lepoint.fr/dossiers_villes/document.html?did=124439



Article 7

Vérsion consolidée au 29 décembre 2012

NOR:

DEVX0811607L

Grenelle de l'environnement » – Site internet : legifrance.gouv.fr

« L^oi n^o 2009-967 du 3 aout 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du

Document 9

- l. — Le rôle des collectivités publiques dans la conception et la mise en œuvre de programmes d'aménagement durable doit être renforcé. A cet effet, l'Etat incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme et leurs orientations de développement durable, des plans climat-énergie territoriaux, dans le cadre de leur plan de décentralisation et de leur plan de développement durable, qui fixent des objectifs chiffrés en matière de réduction des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités territoriales fixant des aménagements possibles pour limiter l'extension du foncier artificiel sur les sols les six mois suivant la publication de la présente loi, une étude sur la forme de la fiscalité et sur les incitations possibles pour limiter l'extension du foncier artificiel sera effectuée ;
- ll. — La lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités territoriales fixant des aménagements durables doit être renforcée. A cet effet, l'Etat incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme et leurs orientations de développement durable, des plans climat-énergie territoriaux, dans le cadre de leur plan de décentralisation et de leur plan de développement durable, qui fixent des objectifs chiffrés en matière de réduction des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités territoriales fixant des aménagements possibles pour limiter l'extension du foncier artificiel sur les sols les six mois suivant la publication de la présente loi ;
- a) Lutter contre l'urbanisme dévra prendre en compte les objectifs suivants, dans un délai d'un an suivant la publication de la présente loi :
 - b) Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, ainsi que permettre la revitalisation des centres-villes, les collectivités territoriales disposant des moyens, ou étant dotées dans l'année qui suit l'adoption de la présente loi, d'outils leur permettant en particulier de conditionner la création de nouveaux quartiers, d'opérations d'aménagement à dominante d'habitat ou de bureaux à la nouveauté des seuils minimaux de densité ou des performances énergétiques supérieures à la réglementation ;
 - c) Concevoir l'urbanisme de façade globale en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification établis à l'échelle de l'agglomération ;
 - d) Préserver la biodiversité, notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ;
 - e) Assurer une gestion économique des ressources et de l'espace et réexaminer dans cette perspective les dispositifs fiscaux et les incitations financières relatives au logement et à l'urbanisme ;
 - f) Permettre la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment l'isolation extérieure, en adaptant les règles relatives à la protection du domaine public ;
 - g) Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun.
- III. — L'Etat encouragera la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires.

Il mettra en œuvre un plan d'action pour inciter les collectivités territoriales, notamment celles qui disposent d'un programme significatif de développement de l'habitat, à réaliser des économies dans les objets la préservation et la rénovation du patrimoine existant, le développement des transports en commun et des modes de déplacement économes en énergie, la prise en compte des enjeux économiques et sociaux, la réduction de la consommation d'espace et la réalisation de plusieurs écoquartiers.

Il encouragera la réalisation, par des agglomérations volontaires, de programmes globaux d'innovation et de recherche, archétypale, payagère et sociale, en continuïté avec le bâti existant, qui intègreront dans l'ensemble la préservation et la rénovation du patrimoine existant, le développement des transports en commun et des modes de déplacement économes en énergie, la prise en compte des enjeux économiques et sociaux, la réduction de la consommation d'espace et la réalisation de plusieurs écoquartiers.

L'inventaire des sites potentiellement pollués en raison d'une activité passée et son croisement avec l'inventaire des points de captage d'eau et lieu d'accueil des populations sensibles servent également à identifier les actions prioritaires. Un plan d'action sur la réhabilitation des stations-service 2010, afin d'identifier les sites orphelins sera établi au plus tard en 2009. Les techniques de dépollution par les fermées et des sites orphelins serviront de préférence utilisées.

Afin de lutter contre les effets nocifs sur l'environnement des sites illégaux de stockage et d'exploitation de déchets, l'Etat renforcera son action de lutte contre ces sites ainsi que les sanctions administratives et pénales prévues par le code de l'environnement.

Concement la friche Rogeon - 4.000 m² en plein centre-ville - un début de réponse a été trouvé avec Viloga qui va y aménager une viabilité de logements étudiants en relation avec l'Ecole d'ingénieurs. « Il devrait également y avoir des commerces et, dans un souci de mixité, d'autres éléments, réservés ceux-ci aux seniors », dévoile Jean-François Dauré.

Reste le cas des anciennes Papeteries de La Couronne et leurs 7,5 ha, pour lesquelles le maire Jean-François Dauré fait pression auprès du propriétaire, le groupe espagnol Tompla, qui en a toujours demandé un prix trop élevé. « Je souhaite que ce site change de main d'ici la fin de l'année, dit le maire. En attendant, je travaille avec le groupe Brownfield, spécialisé dans le réaménagement d'anciens sites industriels, dans l'optique d'une reconversion en partie industrielle, un pole de formation, de l'habitat et peut-être de l'hotellerie. »

La commune dispose de plusieurs sites aujourd'hui désertes par les ouvriers. L'usine Leroy Fermee en 2004, derrière Bimatis, vient d'être rachetée et devient dès la rentrée un village d'artistes et un vaste garage-méubles pour entreprises et particuliers (lire CL du 26 juil.).

La Couronne

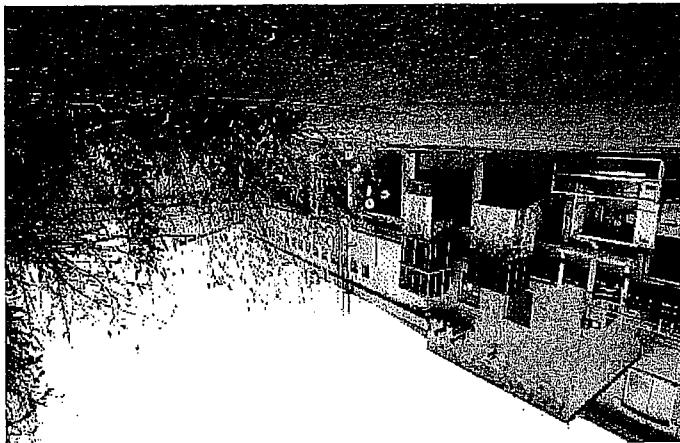
Il y a tout à ce jour aucune destination prévue. A Saint-Cybard, rue Jules-Durandea, les anciens locaux de l'association d'insertion Envie 16, fermée en 2009, sont toujours vides. Propriété du conseil général, celui-ci cherche à les vendre.

Pour faire place à L'Alpha, la future médiathèque, certaines friches du quartier de la gare ont déjà commencé au rez-de-chaussée. « Et éventuellement des appartements, même si l'endroit ne s'y prête pas totalement », convient Frédéric Sardin, adjoint à l'urbanisme. Les derniers locaux ont été libérés fin 2011. Il serait transformé en ensemble immobile bureaux et Bordeaux. La mairie est en négociation avec GDF pour racheter cet espace dont les derniers propriétaires, les papeteries de La Couronne et l'ancien site des transports Breger à Saint-Étienne, indique Jean-Louis Fregy, le responsable du service développement économique de la agglo. Pour l'instant, ces trois sites n'ont pas de destination. Alors qu'en faire ? « C'est le problème de ces immenses sites... », soupire Jean-Louis Fregy.

Tour d'horizon des principales friches industrielles de l'agglomération et de ce qu'elles dévoient. Elles sont apparues et ont grandi au fil du temps et de la désindustrialisation de la Charente : à Angoulême et dans son agglo, les friches industrielles sont relativement nombreuses. Certaines vont connaître une deuxième vie comme l'ancienne friche Omita transformée en studio de cinéma à Saint-Yrieix. D'autres sont toujours dans l'attente d'un reprenant et d'un nouveau départ. « Surtout trois dentistes, les plus grands, que sont la Coppa à Gond-Pontouvre [lire CL du 20 juillet], les papeteries de La Couronne et l'ancien site des transports Breger à Saint-Yrieix », indique Jean-Louis Fregy, le responsable du service développement économique de l'agglo. Pour l'instant, ces trois sites n'ont pas de destination. Alors qu'en faire ? « C'est le problème de ces immenses sites... », soupire Jean-Louis Fregy.

Charente Libre, 21.01.2013.

Friches industrielles cherchent avenir



Une quinzaine de milliers de mètres carrés sont disponibles le long de la RN 10, dans la zone de L'Epineuil depuis le déménagement des Transports Brégier à Vars. «Ce site appartenait au conseil général et nous travails avec Charente Développement [NDLR]. L'agence économique du département pour trouver un acquéreur. Dans ce cas précis, les collectivités peuvent intervenir directement, c'est plus facile, indique Jean-Louis Frégy. On peut donc penser que cet ensemble bien évidemment sera vendu un jour ou l'autre.»

Saint-Yrieix

Un certain André Meunier s'était mis sur les rangs. Mais il n'a jamais pu racheter les 20.000 m² de bâtiments de l'ancienne Cofpa, fermée en 2000. Elle a employé jusqu'à 450 personnes dans les années 70. Ce site est en zone mondale le long de la Touvre. Il est donc impossible de transformer les lieux en appartements, malgré la beauté du site. «C'est également le problème d'un site privé pour lequel on peut seulement servir d'intermédiaire», commente le directeur de service.

Gond-Pontouvre

C'est la filiale industrielle de l'agglo la plus récente, mais qui fut en 1830, «la première unité mecanisée de Charente». Les Papeteries de la Veuzé ont fermé leurs portes en mars 2011, laissant 91 salaires sur le créneau. «Ce qui peut poser problème, c'est la proximité de la Touvre et la problématique de la station d'épuration dans l'enclave du site», déplore Jean-Louis Frégy, en indiquant qu'il existe toutefois des contacts pour une partie du site, «notamment un des bâtiments qui pourraient être vendus rapidement».

Magnac-sur-Touvre

Sur une grosse vingtaine d'hectares, la zone des Riberaux-Seguiins, où furent notamment établies les déchets de la Fondrière, la marie prévoit de recréer des emplois industriels mais aussi des logements et un aménagement environnemental sur les berges de la Touvre. L'opération est chiffrée à 12 millions d'euros, couverte ensuite par la vente des terrains. Sur le site du service développement économique de l'agglo, on trouve également quelques bâtiments de moins importante.

Ruelle

Enfin, le site Michel, qui a servi de chais à Michelin dans le centre-ville, a été racheté par des privés, qui vont y constituer une résidence collective pour les seniors.

02 - Eléments du traitement des friches dans les communautés urbaines

Modalités de traitement des friches :
entre divergences et convergences des approches

2010

Extrait de « Communautés urbaines face aux friches : état des lieux et cadre pour agir – juillet 2010
Les communautés urbaines de France. Friches, cœur de renouveau urbain » – Document 11



Des outils de connaissance et de veille inégalement développés

Assurer une matière publique du développement territorial ne suffit pas à contrôler en chaque endroit ce qu'il y développe. Néanmoins, et compte tenu des enjeux actuels qu'il madreraut les villes, une implication particulière de la collectivité dans la gestion de l'espace s'impose comme une nécessité, car elle seule peut prendre le rôle de promoteur de l'implantation partout où des services différents politiques urbaines, au fait des besoins et des dysfonctionnements de son espace, les collectivités doivent mener une politique d'action foncière et efficacement de plus en plus de connaitre l'évolution des marchés fonciers et d'intervenir lorsqu'elles le jugent nécessaire. Elles disposent pour cela d'un panel d'outils d'observation, d'orientation, de réglementation, d'acquisition, d'opération...», dont l'usage et la perception est variable selon les communautés.

57

Dans cette perspective, l'observation du foncier - dont l'instauratoin reste à l'initalive des collectivités - est un outil faisant l'objet d'un intérêt croissant de la part des CII. Son fonctionnement a été quellue peu formalisé dans les textes, mais il connaît de grandes variations dans ses formes locales.

La grande majorité des communautés urbaines ont connaissance d'un nombre plus ou moins restreint de sites sur lesquels elles assurent un travail de surveillance.

Certaines disposerent d'ateliers ou d'ateliers réservant les « sites à eux » sous forme de carte sur papier ou de représentation cadastrale. Pour ces documents, la précision des informations est variable : représentation numérique. Pour ces documents, la précision des observations dépend de leur taille et de leur qualité.

D'intervenir avec davantage de réactivité lors de l'acte de cessation.

Le prix des terrains, offre et la demande immobilière, les cessions et acquisitions, sont en effet très largement à l'état embryonnaire. Le Grand Lyon dispose, comme on l'a evodeé plusieurs fois de leur territoire. Un observatoire est en cours de création à l'échelle de la ville, traversoung et humaine également disposera d'une information de qualité quant à l'attractivité et humaine importante et de relations rapporées avec le monde de l'entreprise.

Bordeaux. A Dunkerque, le travail de l'agence d'urbanisme doit être complète d'une meilleure valorisation des DIA. La mise en commun de données entre les différents services

à Nice constitue un premier pas vers une meilleure information partagée.

Les difficultés relatives à la ville fonctionnelle sont multiples. Premièrement, son utilité ne va de prospection, un effort supplémentaire en termes de moyens humains et matériels doit être fourni. Pour ces raisons, et d'autres encore, l'observation foncier, outil indispensable d'aide à la décision, n'en est pas moins complexe dans son fonctionnement. Il appporte néanmoins une expertise supplémentaire devant la technicité croissante de la problématique foncière.

entre divergences et convergences des approches

Modalités de traitement des friches :

„L'agriculture n'est pas une compétence obligatoire des communes, comme le Christin Landreau, Conseiller municipal délégué aux Espaces Verts et Naturels, mais la Municipalité est de longue date sensible au phénomène de déprise agricole, complète tenu la construction du port de Cherville. „La surface exploitée est passée de 1 355 hectares en 1970 à 580 en 2004 (source Chambre d'agriculture 44). Toutefois cette évolution massive depuis 30 années diminue de l'agglomération, ne reflète pas l'université de la tendance ces dernières années : en effet, la surface agricole utile est à nouveau en hausse depuis par de nombreuses communes de l'agglomération, mais également par s'explique par la restauration des exploitations d'une part mais également par l'enagement des acteurs communau pour maintenir l'agriculture perturbante : d'une part, la Ville par exemple à travers le programme Pollen de mise en valeur des espaces naturels et ruraux et la création du réseau Villages Féeriques ; d'autre part des associations locales pour la remise en culture de terres en friches notamment. „.

Bouguenais précurseur

Comment lutter contre l'étalement urbain et la dispersion des terres agricoles ? C'est le défi relevé depuis dix ans par Nantes Métropole, ses communes et la chambre d'agriculture pour préserver sa culture agricole et son identité paysagère. Une problématique bien connue à Bouguenais où la ferme des Neuf Journaux est parmi l'étalement urbain de ce socle constant de faire vivre et permettre l'agriculture périurbaine, notamment par une reconquête des friches. La politique de Nantes Métropole en matière de friches agricoles témoigne de la volonté des élus communautaires de faire vivre et permettre l'agriculture périurbaine. celle-ci représente 60 % du territoire de l'agglomération. Dans une double démarche de lutte contre l'étalement urbain et de valorisation de l'agriculture périurbaine, Nantes Métropole, ses communes et la chambre d'agriculture agissent pour rétablir l'usage agricole de terres en friche, parfois fortement convoitées pour l'urbanisation. Cette pression de l'urbanisation pour répondre aux besoins de construction de logements ou de zones économiques depuis les années 70, et plus encore depuis le début des années 90, après la construction du port de Cherville. „La surface exploitée aux débuts des années 90, après la consécration du port de Cherville, „.

A la reconquête des friches agricoles



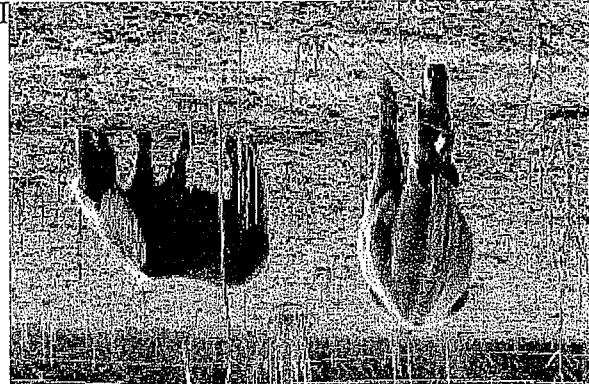
L'agriculture périurbaine, Ville de Bouguenais, janvier 2013.

Une gestion durable des terres

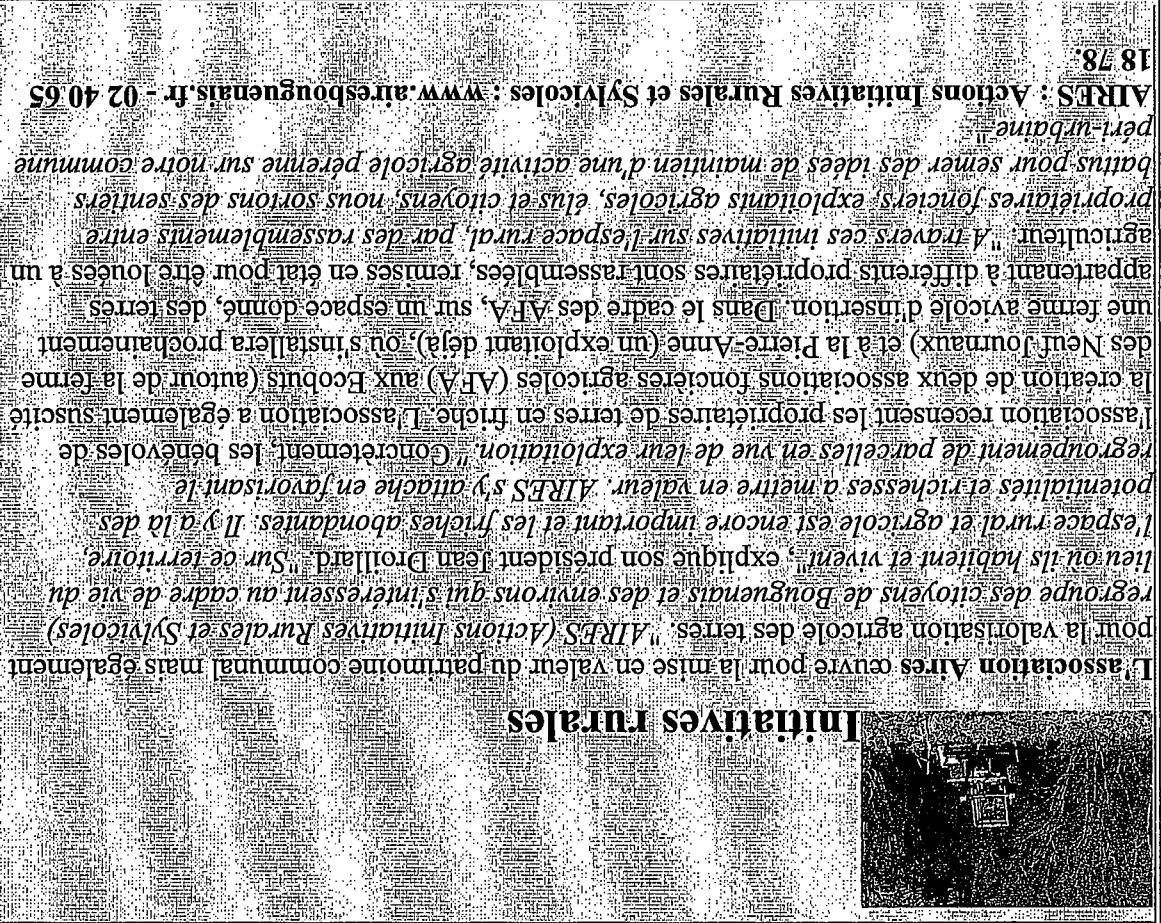
La question des friches est essentielle pour l'équilibre de l'agglomération. "Au cours du diagnostic réalisé entre 2002 et 2004 par Nantes Métropole en partenariat avec la Chambre d'agriculture, il est apparu que sur les 5 à 6 000 hectares de friches recensés, 3 700 hectares d'agriculture sont abandonnés depuis au moins 6 ans et sont utilisés sur un plan technique après défrichage et de friches de moins de 6 ans seraient exploitables car leur exploitation n'est pas rentable", explique Jean Pierre Legendeuf, Vice-président pourraient ainsi revenir à un usage agricole", explique Jean Pierre Legendeuf, Vice-président de Nantes Métropole, en charge de l'agriculture. Des exploitants souhaitent continuer leur exploitation, d'autres recherchent des terres pour s'installer dans l'agglomération. Ces demandes doivent être satisfaites car l'agriculture permet de travailler avec les communes et la Chambre d'agriculture sur des îlots de friches favoriser les travaux en exploitation. Sur Bouguenais, 321 hectares de friches récentes ont été identifiées. Le travail de reconversion sera prioritairement conduit au Bel Endroit, à La Gâillarde, à Gallérec et au Brozat. "Pour cela, une méthode participative impliquant les communes, des associations, et tous les acteurs du monde rural et agricole, et en premier lieu les propriétaires sensibiliser tous les acteurs du monde rural et agricole, et en premier lieu les propriétaires des parcelles concernees."

Des friches reconvertis

Le maintien l'usage agricole des terres en zone périurbaine est en effet l'agriculture. Le soutien à l'agriculture et la lutte contre les friches constitue une des orientations phare du programme Pollen. Depuis, le mouvement se poursuit, notamment avec le travail précis par les associations foncières agricoles (AFA). Lors de sa visite à la ferme des Neu-Joumains à Bouguenais en Janvier dernier, Jean-Marc Ayraud, Président de Nantes-Métropole, a qualifié "d'exemplaire" le travail conduit (AFA). Lors de sa visite à la ferme des Neu-Joumains à Bouguenais en Janvier dernier, Jean-Marc Ayraud, Président de Nantes-Métropole, a qualifié "d'exemplaire" le travail conduit pour maintenir l'exploitation de ce site. "Qu'il s'agisse de terres agricoles ou naturelles, le foncier rural sur Bouguenais est très morcelé et souvent d'une petite superficie, explique l'association AFA. Les exploitations d'antan ont été laissées à l'abandon, en friches et, aujourd'hui, projets occupés par des chevaux ici et des moutons là. Rares sont les abandonner les terres agricoles en friches aux abords d'une grosse agglomération c'est les projets de maintien et de relance d'une agriculture perenne."



Maintenir l'usage agricole des terres



lien supplémentaire entre urbains et ruraux.»

objets de proximité dans le cadre d'une politique de circuits courts. Et cela constitue un
de Bouguenais, elle permet tout à la fois de répondre aux demandes d'installations et aux
tout l'intérêt de l'action conduite actuellement sur les friches, précise Michèle Gressus. Mais
Olivier Renaudin et Benoît Rolland espèrent développer la vente directe. « C'est
l'Etat sur cette question en décembre 2010 le permet... Dans le courant de l'année 2011,
intégrer, en toute, une production d'énergie photovoltaïque. Enfin, si le moratoire décidé par
troisième stabulation (hangar destiné à héberger des animaux) de 720 m². Celui-ci devrait
associer. » La municipalité soutient ce projet en simplifiant dans la construction d'une
aujourd'hui de poursuivre le développement de notre activité pour accueillir un troisième
bio, permet aux deux agriculteurs de vivre de leur activité. « L'objectif pour nous est
chepet et le matériel. » Aujourd'hui, l'exploitation, qui fait du latérit de la vaine bouteille en
pour une somme à peu près équivalente (environ 440 000 €), nous avons investi dans le
construction de nouveaux bâtiments, dont nous sommes aujourd'hui locataires. De notre côté,
sans le soutien de la Ville de Bouguenais, explicable à pris en charge la
c'estait difficilement envisageable et nous n'aurions pas pu nous engager dans cette entreprise
en zone périurbaine. « Mais vu le prix des terres, des bâtiments, du cheptel et du matériel,
viable. En 2008, Olivier Renaudin et Benoît Rolland cherchait à installer une exploitation
communautaires et de leurs partenaires de créer les conditions d'une agriculture périurbaine
agricole, la jeune des Neuf Journaux illustre bien cette volonté des élus municipaux,
Exemple bouguenaisien de repaire de terres en friche dans la perspective d'une exploitation

Quelques résultats de l'étude réalisée en 2008 à la fin des Nouvelles

Le développement durable et la biodiversité sont des éléments déterminants du mouvement des sols dans les zones rurales. Ces dernières sont également sujettes à de nombreux impacts humains et industriels qui peuvent entraîner des perturbations et des dégradations. Les sols sont donc un élément essentiel pour la survie de l'homme et de l'environnement.

La lutte contre la dégradation des sols est une priorité mondiale. Les pays développés ont mis en place de nombreuses stratégies pour protéger et améliorer les sols. Cependant, il existe toujours des défis à relever pour assurer la durabilité des sols dans le monde entier.

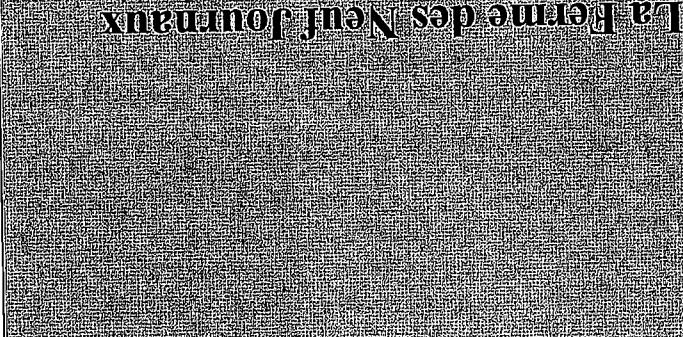
Il est important de comprendre les causes de la dégradation des sols et de développer des stratégies efficaces pour les combattre. Cela nécessite une collaboration entre les scientifiques, les agriculteurs, les politiciens et les citoyens pour trouver des solutions durables.



L'agriculture dans l'agglomération

Nantes Métropole assure la permanence de ces espaces via les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), en veillant à limiter l'étalement urbain. Sa politique de développement et de soutien à l'agriculture perturbante prend des formes diverses : aide au maintien de l'usage agricole des terres et des sites d'exploitation, travail sur le foncier, soutien au développement de la vente directe et des circuits courts, au défrichage des terres susceptibles d'être à nouveau utilisées... Pour cela, Nantes Métropole travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, dont la Chambre d'Aménagement Foncier et d'Aménagement Rural (SAFER), le Conseil technologique, la Société d'Aménagement Foncier et d'Aménagement Rural (SAFER), le Conseil Général de Loire-Atlantique... Cette action multiple et souvent innovante est partie intégrante de l'agriculture de Loire-Atlantique et de nombreux sujets culturels. Pour celà, Nantes Métropole travaille en étroite collaboration avec différents collectifs... Pour cela, Nantes Métropole travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, dont la Chambre d'Aménagement Foncier et d'Aménagement Rural (SAFER), le Conseil technologique, la Société d'Aménagement Foncier et d'Aménagement Rural (SAFER), le Conseil Général de Loire-Atlantique... Cette action multiple et souvent innovante est partie intégrante de l'agriculture de Loire-Atlantique et de nombreux sujets culturels.

La lutte contre la dégradation des sols est une priorité mondiale. Les pays développés ont mis en place de nombreuses stratégies pour protéger et améliorer les sols. Cela nécessite une collaboration entre les scientifiques, les agriculteurs, les politiciens et les citoyens pour trouver des solutions durables.



La Direction Départementale des Affaires Santé de la préfecture de l'Essonne a également pour objet la protection préventives et correctrices ayant pour objet la protection à la concurrence et à la mise en œuvre des mesures comporant un service santé-environnement qui participent à l'activité industrielle, le Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie participent à l'élaboration de la réglementation visant à protéger l'environnement, notamment au regard de l'écologie de l'énergie du Développement Durable et de la définition de politiques industrielles : le Ministre de l'Énergie possède le pouvoir normalatif, ainsi que le pouvoir de police. Tous ministres peuvent être intéressés par la question des friches industrielles ; le Ministre de l'État possède le pouvoir normalatif, ainsi que le pouvoir

marie de la commune, compétent en matière de police condusive à l'autorité préfectorale à dévoloir sa substituer au rôle de l'Etat n'appartenant pas pouvoir aller au-delà des recommandations, sauf à ce qu'un arrêté liminaire établisse, il n'existe pas de police administrative spécifique. Ces pouvoirs ne relèvent pas du cadre des installations publiques ni dans la commune de l'exploitation. Pour les remettre en question le demandeur de l'exploitation peut industrielles pour lesquelles la dépollution totale est interdite des conditions à exiger une dépollution totale et l'intérêt des industries entre l'intérêt de l'environnement qui devrait à moyenager entre l'intérêt de l'environnement et la matrice de l'équilibre en cause et l'état entier à avoir la matrice de l'équilibre particulier des sols contaminés, un enjeu industriel est partagé entre les risques environnementaux. Pour ce qui est du cas aux collectivités locales. Cela tient à ce que, d'une régulation qu'il n'est pas prévu actuellement de transférer les personnes, l'état entend conserver la mainmise sur les installations industrielles, fait figure d'attribution des personnes dans laquelle la responsabilité environnementale du 21 avril 2004, sur la responsabilité environnementale présente dans la doctrine communautaire, a fait l'objet de la directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil et les nuisances liées à ces installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. La réglementation des installations industrielles, à réduire les dangers établies dans le traité de Rome et plusieurs directives, évoquée dans la thématique environnement, la question est dans la thématique environnement, la question est

La Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) exerce une mission de police environnementale auprès des entreprises, parmi lesquels la communauté de communes, il résulte du principe de «dépollution selon l'usage», des accueils, parmi lesquels la communauté de communes, la complexité de la matière s'il existe par une pluralité d'activités futures et de la réglementation de la responsabilité partagée entre les différents acteurs de la chaîne de l'aménagement, les textes ont tissé un filet pour assurer la décontamination et protéger la santé publique dont la solidité repose sur l'implacation et la bonne coordination de l'intervention des acteurs.

Le Préfet représente localement l'Etat. Il est investi du pouvoir de contrôler et de police dans tous les domaines engendrés par la pollution, notamment l'industrie. Les personnes et les risques sanitaires qui peuvent être attachés à la mise en place de textes portant sur la santé d'autorisation et de déclaration ; le Ministère de la santé industrielles à risque, notamment l'industrie

pluridisciplinaire de l'application de répartition

« Missions friches industrielles et pollutions historiques » – Rapport de Document 13

Christian Decocq – avril 2010

de la réglementation visant à réguler les implantations industrielles, le Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie, le Ministère de l'Énergie possède le pouvoir normalatif, ainsi que le pouvoir de police. Tous ministres peuvent être intéressés par la question des friches industrielles ; le Ministre de l'Énergie possède le pouvoir normalatif, ainsi que le pouvoir

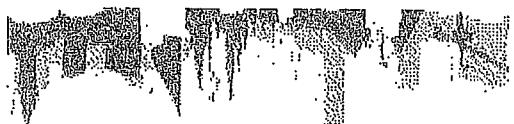
mobiliables par les collectivités locales.

Intérég mais aussi LIFE, URBEACT et les fonds FEDER sont depuis leur création, des différents programmes européens mis en place dans le cadre de cette politique. Le programme Pas-de-Calais et le territoire communautaire bénéficient, catégories sociales les plus défavorisées. La région Nord-Commanauté est transférée vers les régions et les communes rurales et urbaines des contributions des Etats membres au budget Union Européenne est fondée sur la solidarité financière ; dommages environnementaux ; La politique régionale de en ce qui concerne la prévention et la préparation des dérives 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil présent dans la doctrine communautaire, a fait l'objet de la directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil et les personnes dans la doctrine communautaire, à réduire les dangers établies par la loi, visé à prévenir à réduire les dangers et les nuisances liées à ces installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. La réglementation des installations industrielles, à réduire les dangers établies dans le traité de Rome et plusieurs directives, évoquée dans la thématique environnement, la question est dans la thématique environnement, la question est

LEurope

LA PLURALITE DES ACTEURS CONCERNES PAR LES SITES POLLUEES

La complexité de la matière s'il existe par une pluralité d'activités, parmi lesquels la communauté de communes, il résulte du principe de «dépollution selon l'usage», des accueils, parmi lesquels la communauté de communes, la complexité de la matière s'il existe par une pluralité d'activités futures et de la réglementation de la responsabilité partagée entre les différents acteurs de la chaîne de l'aménagement, les textes ont tissé un filet pour assurer la décontamination et protéger la santé publique dont la solidité repose sur l'implacation et la bonne coordination de l'intervention des acteurs.



mission filiales incluant les filiales de pollution historique

référence aux différents axes définis dans son Programme d'Action dans le domaine de la régulation, en particulier à son intervention foncière, en améliorant l'image des territoires concernés. Aujourd'hui, grâce en région, valorisant le cadre de vie des habitants et les contrats de projets, il assiste à la reconversion des collectivités en ce qu'il concerne la pollution de leur quotidien foncière, notamment dans la définition de leur politique foncière, notamment s'appuie sur le Contrat de Plan Etat-Région et aujourd'hui qui contribue à l'aménagement du territoire régional. Il facilite l'industrie régionale. L'EPP est un outil d'action foncière est le « bras armé » de la région pour la réorption des entreprises industrielles. L'EPP est à caractère industriel et commercial (EPCI) public d'établissement Public Foncier (EPP) : Cet établissement

activité industrielle passée.

intervenir sur les problèmes sanitaires, en relation avec dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement à Oignies dans le Pas-de-Calais. Elle s'est attachée également à la mise en place de plateforme Delta 3 à proximité de projets économiques : plateforme Delta 3 à proximité de la trame verte, mais aussi du développement de grands restaurations des paysages au travers du développement de grandes friches industrielles régionales par la région. Ces friches sont conditionnée par l'existance d'un projet. La réaffection des friches du 9 juillet 2004. La reconversion de la région s'est essentiellement concentrée sur la résorption des friches est connue sous le nom de Nord-Pas-de-Calais. Le phénomène des friches connu de la région qui porte par l'établissement Public Foncier. Plusieurs rapports 2006 le rôle de compétences sites et sédiments pollués font état de la pollution régionale, on craira le rapport du conseil Economique du Nord-Pas-de-Calais sur la prévention de la pollution des sols. Par ailleurs, lorsque des impacts sanitaires et environnementaux et à la réglementation de l'évaluation de la contamination, elles visent à protéger des sols et la remise en état des sites pollués. La protection des sites de nombreux dispositifs, par exemple, jusqu'en a finance de nombreuses régions, par exemple, jusqu'en (ADEME) : L'ADEME a la charge de mener des actions pour l'énergie De l'environnement et de la Maîtrise de l'énergie. Les collectivités locales et l'établissement industriel et des FONCIER

La Région Nord-Pas-de-Calais : Elle se préoccupé de la dépollution des collectivités à celles de l'eau. Une des principales actions pour l'urbanisme et le logement, en proposant une réhabilitation des friches industrielles, en cohérence avec les actions pour l'urbanisme et le logement, en proposant une régénération des terrains à l'origine d'un des projets favorisant l'amélioration de la qualité de l'eau et de la construction de l'avenir historique comme BASIAS (voir glossaire) d'inventaire historique (dans le cadre de permis de construction, par exemple).

Le BRGM peut réaliser également des missions de terrains réalisées sur des opérations de dépollution. La réhabilitation de cet inventaire sur l'arrondissement de Lille, communauté urbaine à contribuer financièrement à la réhabilitation de l'inventaire BASIAS (voir glossaire). La réhabilitation de l'inventaire BASIAS (voir glossaire). La régénération des sites pollués publiques de gestion des risques naturels et des espaces dégradés. Les outils nécessaires aux politiques publiques de gestion des données pertinentes et de qualité et mettre à disposition des techniques nouvelles ; produire et diffuser des méthodologies phénomènes géologiques, développer des méthodologies (BRGM) : Le BRGM a pour mission de comprendre les le Bureau de Recherches Géologiques et Minérales

de la ville sur la ville.

les projets de renouvellement urbain et de reconstruction en matière de sites et sols pollués, l'ADEME veut favoriser l'aide à la décision et son soutien technique et financier d'élargissant aux friches urbaines polluées son dispositif dont le site Sandre à Haubourdin et Beaulieu à Roubaix. En élargissant aux friches urbaines polluées sur la métropole (sur les 15 dernières années), l'ADEME est intervenue sur le projet à être exécutés par l'ADEME sur réhabilitation de l'énergie de la région de l'agglomération de l'agglomération dont elle dispose pour identifier le débiteur de l'obligation administrative d'administration, en vain, épouse toutes les voies de droit prévention de la pollution des sols. Par ailleurs, lorsque des impacts sanitaires et environnementaux et à la réglementation de l'évaluation de la contamination, elles visent à protéger des sols et la remise en état des sites pollués. La protection des sites de nombreux dispositifs, par exemple, jusqu'en Risques (INERIS) : L'INERIS conjointe toute une variété de compétences scientifiques et techniques contribuant à la matrice des risques industriels et à la protection de la population des sites pollués (dans le cadre de permis de construction, par exemple).

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT OU SOUS

TUTELLE DE L'ETAT

des populations contre les risques liés aux milieux naturels et modèles de vie. La DASS émet des avis sur des problématiques de sites pollués (dans le cadre de permis de construction, par exemple).

